

LA FONDATION DE L'ARMÉE DU SALUT
DE REIMS ET DES ARDENNES

Rapport d'activité

Pôle Asile et Intégration

2020



Secourir
Accompagner
Reconstruire

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	4
LA FONDATION DE L'ARMÉE : UNE ORGANISATION EN MOUVEMENT	6
L'Armée du Salut dans le monde	
L'Armée du Salut en France	
Une Fondation multi-spécialiste	8
LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DE LA FONDATION À REIMS	10
Quelques éléments d'histoire	
La place des établissements et services sur le territoire	
LOCALISATION DES LIEUX D'HÉBERGEMENTS ET LOCAUX	12
LES CARACTÉRISTIQUES DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES	13
La dimension financière	14
LES RESSOURCES HUMAINES	15
Les salariés	
LA FORMATION	16
Les entretiens annuels d'évaluation	
La formation	
LE CADRE RÉGLEMENTAIRE ET CONTRACTUEL	18
les autorisations d'ouverture	
Les textes de références en vigueur	
INTRODUCTION	20
LE PÔLE ASILE ET INTÉGRATION	21
Présentation de l'établissement	
Organisation de l'établissement	
POINT COVID ET NOUVELLE ORGANISATION	23
LES HÉBERGEMENTS	25
STATISTIQUES CADA/HUDA	26
STATISTIQUES CPH	31
L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL AU SEIN DU CPH	33
INSERTION PROFESSIONNELLE SUR LE CPH	34
Informations collectives / Ateliers	35
Statut en vogue pour les personnes accueillies	
L'apprentissage du français	36
INTERVENTIONS DE LA PSYCHOLOGUE	38
AGENT DE MAINTENANCE PÔLE ASILE	39
PARTENARIAT SPÉCIFIQUE AU PÔLE ASILE	40
LES ACTIVITÉS ET PROJETS	42
RÉCIT DE VIE / LE CONFINEMENT	44
CONCLUSION	45

La vingtième année du second millénaire restera gravée dans les mémoires. La crise sanitaire liée à la Covid 19, que l'on peine encore à endiguer, près d'une année après son apparition, a mis à mal toute l'organisation de notre société. Elle est venue indéniablement réinterroger des choix effectués au sein de notre pays en matière de prévention et de protection sanitaire, sociale et économique.

Avec le confinement, le couvre-feu et leurs incidences directes sur le fonctionnement des entreprises, le ralentissement général de l'économie s'est révélé rapidement être une des conséquences majeures de cette crise.

Une accélération des vulnérabilités est constatée par l'ensemble des associations œuvrant dans le cadre de l'inclusion, sans oublier bien sûr les autres domaines tels que les personnes âgées, les jeunes (étudiants, jeunes mineurs non accompagnés, les personnes en errance, etc.)

A la Fondation de l'Armée du Salut à Reims, ce contexte a amené les équipes à penser une nouvelle organisation de travail et à redessiner les modalités de l'accompagnement social : la visio-conférence a fait son apparition, les entretiens en extérieur ou au travers la porte de la chambre ou de l'appartement sont devenus monnaie courante quand ce n'était pas depuis un balcon. Toutes ces solutions ont été expérimentées afin de maintenir le lien social, ce qui constitue l'essence de nos missions : secourir, accompagner, reconstruire. Ces valeurs, portées par l'ensemble de nos services et établissements ont retrouvé tous leurs sens dans cet accompagnement mis à mal durant cette année «COVID».

L'équipe de l'Armée du Salut dans les Ardennes est restée mobilisée chaque jour par la poursuite des visites à domicile autant que de besoin afin de minimiser les sorties en période de confinement et accompagner au mieux ces jeunes mineurs et majeurs dans cette période, qui les a coupés de tout processus d'intégration.

En effet, un relais a été de mise pour soutenir les apprentissages scolaires, sécuriser les parcours d'apprentissage et trouver des solutions d'évacuation du stress, car avoir entre 18 ans et 25 ans en période COVID n'est pas simple pour ces futurs adultes confinés en appartements en co-location.

Les professionnels ont été forcés de proposition et ils ont dû faire preuve d'une grande adaptation, autant sur les visites à domicile, que sur le suivi psychologique des personnes dont ils ont la charge.

Le tout, au rythme d'une vigilance accrue pour la santé des salariés, port du masque, blouse, etc., afin de garantir leur sécurité lors des V.A.D.

L'effectif des jeunes MNA n'a pas été épargné par la contamination et ses contraintes. Au cours de l'année 2020, 19 ont contracté la Covid et 17 ont été en contact direct.

Notre défi cette année était donc immense. Il fallait à la fois garantir la protection des personnes accueillies au sens large du terme, s'assurer de leur bonne santé et de celle de leur famille, leur apporter une aide alimentaire parfois quotidienne et bien sûr permettre qu'elles mènent à bien leur projet : le tout en s'assurant des meilleures conditions de travail pour les professionnels.

Ces derniers ont été par période dans l'obligation d'exercer leur travail en effectif réduit du fait de la nécessité pour certains d'entre eux de garder leurs enfants ou tout simplement parce qu'une partie étaient eux-mêmes confrontés à la Covid.

Pour toutes celles et tous ceux qui font vivre les établissements de Reims et des Ardennes, 2020 fût donc une année complexe, fatigante, remplie d'incertitude, anxiogène mais également riche et révélatrice de la solidarité et de l'altruisme qui existe en chacun d'entre nous.

La crise sanitaire a aussi fortement perturbé la dynamique des accompagnements sociaux et des sorties en logements qui, durant de nombreux mois, n'ont pu se faire correctement.

Si la Covid 19 explique un allongement de la durée des séjours, la nouvelle stratégie de peuplement des bailleurs sociaux rend également plus complexe les sorties des publics que nous accueillons.

On l'oublie parfois, mais les publics qui sont orientés au CHRS Taissy ou au Toit Solid'Air sont des personnes qui restent confrontées à de nombreuses difficultés sociales, psychologiques et psychiques et avec de multi-addictions. Un nombre non négligeable a eu maille à partie avec la justice et a été en Maison d'Arrêt. Nombreuses, parfois, ces personnes sont aussi celles qui sont en proie à des problèmes de dépendance (alcool, drogue, etc.).

L'accueil des jeunes sortant de l'Aide sociale à l'enfance reste un défi.

Faire cohabiter toutes ces diversités n'est pas toujours simple. Si cela s'avère très complexe sur les sites collectifs, cela l'est également dans les logements où cohabitent plusieurs personnes.

Au fil des années, force est de constater que l'accueil des demandeurs d'asile devient également de plus en plus compliqué. Ces derniers restent très attachés à leur culture de naissance et ils sont insuffisamment dans une dynamique d'inclusion sociale. Nous pouvons constater un repli sur les communautés, car les appartements basés sur les quartiers prioritaires de la ville regroupent deux Etablissements de Centre de Demandeurs d'Asile, et les faibles revenus, une fois régularisées, amènent ces familles au cœur de ces quartiers où les logements sont plus abordables. A l'heure actuelle, de moins en moins de personnes en demande d'asile obtiennent des titres de séjour, ou régularisation pour vie privée/vie familiale.

Pour les équipes éducatives, principalement du pôle asile, et, à un degré moindre le pôle urgence, les sorties de logements mis à disposition aux personnes dans le cadre de leurs accueils sur les dispositifs sont de plus en plus compliquées à mettre en œuvre. Effectivement, ces familles ou hommes seuls sont dans un logement depuis un an voir cinq ans, et quand la procédure du droit d'asile arrive à son terme et que les personnes sont déboutées, celles-ci refusent de sortir du logement qu'elles ont investi. Souvent, cela nécessite le recours aux forces de l'ordre qui sont autant impuissantes que nous.

Le contexte économique dégradé a bien sûr un impact important sur les publics : l'absence de travail et de revenus ne fait qu'amplifier la spirale de l'exclusion. Il s'agit de rompre le cercle vicieux et de construire de nouvelles perspectives d'avenir. C'est ce à quoi s'attellent l'ensemble des professionnels de la Fondation, en particulier les deux conseillères en insertion professionnelle. L'une étant sur le pôle Asile et Intégration, afin de travailler plus particulièrement sur les jeunes de 18 à 25 ans, mais aussi sur la possibilité de trouver des promesses d'embauches, de travailler sur plusieurs projets d'insertion tel que HOPE etc., l'autre conseillère étant sur le CHRS, et le Toit Solid'air, elle s'attache à trouver des formations qualifiantes, à aider à la recherche d'emplois ou à la rédaction de CV, etc.

Elles travaillent ensemble afin de pouvoir constituer un réseau partenarial avec les différentes sociétés d'intérim basées à Reims et sa grande agglomération.

C'est aussi parce que nous sommes conscients de toutes ces réalités que notre établissement est très attaché à développer l'accompagnement vers et dans le logement. Son pôle Logement fait partie intégrante de son organisation et l'accroissement du nombre de personnes bénéficiant de ces services en 2020, 196 ménages, nous conforte dans la pertinence de ce choix stratégique, même si économiquement son équilibre est particulièrement fragile.

De 2020, on retiendra aussi l'agrément obtenu par l'établissement pour la création d'une pension de famille de 25 places qui ouvrira en 2022. On se souviendra aussi que c'est en 2020 que nous avons été retenus dans un appel à projet pour ouvrir 10 places dédiées aux femmes victimes de violence conjugale.

C'est aussi au cours de cette année que les projets d'établissement des services de Reims pour la période 2020/2025 ont été validés.

Dans les Ardennes, le service jeunes mineurs et majeurs non accompagnés est dorénavant bien structuré. Mais aujourd'hui, nous accueillons essentiellement des jeunes majeurs. Un projet d'établissement décliné en 2022 dessinera plus précisément son fonctionnement et la nature de l'accompagnement social qu'il convient de développer.

La crise sanitaire a, en effet, eu un lourd impact sur le ralentissement des processus de régularisation administrative et sur les perspectives de sorties des jeunes majeurs.

Au 31 décembre 2020, la Fondation de l'Armée du Salut à Reims et dans les Ardennes dispose de 611 places (542 à Reims et 69 dans les Ardennes).

Pour accompagner, insérer, soigner, protéger, rendre heureux ces femmes, ces enfants et ces hommes, 86 salariés (dont 16 salariés dans les Ardennes) œuvrent au quotidien. Ils sont tous indispensables. Leur sérieux, leur professionnalisme, leur engagement, leur abnégation concourent largement au bien-être des personnes accueillies et à la qualité du travail effectué.

Qu'ils soient, au travers de ce préambule, remerciés chaleureusement et sincèrement.

Les différents écrits qui suivent apportent un éclairage singulier et détaillé de l'activité de chaque pôle.

Préambule par Philippe WATTIER, Directeur des Établissements et Services de la Fondation de l'Armée du Salut dans la Marne et à Charleville Mézières

LA FONDATION DE L'ARMÉE DU SALUT : UNE ORGANISATION EN MOUVEMENT

L'Armée du Salut dans le monde

Origines et vocation

L'Armée du Salut a été fondée en 1865 par le pasteur William Booth, dans l'Angleterre industrielle du 19ème siècle. Portée par une éthique chrétienne, sa vocation est de répondre aux besoins physiques, sociaux et spirituels des personnes en situation de détresse. Elle est présente dans 128 pays sur les cinq continents. Elle accomplit une œuvre d'intérêt général dans les domaines de la santé (*hôpitaux, dispensaires...*), de l'enseignement, du social et médico-social et intervient à tous les âges de la vie, de la naissance à la fin de vie. L'Armée du Salut a pour vocation de restaurer la personne dans son corps, son humanité, ses droits fondamentaux et sa spiritualité.

L'hébergement se fait en colocation en appartement diffus dans les quartiers Croix-Rouge et Europe. Ces appartements d'urgence permettent d'accueillir toutes les personnes orientées par le 115 de manière inconditionnelle. Les missions premières de ce dispositif sont d'accueillir, héberger, alimenter et offrir un accompagnement social au plus près des problématiques des individus.

C'est une flotte de 43 logements que le Service d'urgence diffus loue aux 3 bailleurs sociaux : Reims Habitat, Plurial Novilia et Foyer Rémois et met à disposition des personnes pour un hébergement en cohabitation avec partage des pièces collectives : cuisine, séjour, sanitaires.

L'Armée du Salut en France

Une implantation progressive sur le territoire

Implantée en France depuis 1881, l'Armée du Salut s'est impliquée auprès des personnes en difficulté, créant notamment les «*foyers du soldat*» au cours de la Première Guerre mondiale.

Elle prend véritablement son essor entre les deux guerres avec la création des grandes institutions sociales à Paris et en province.

Reconnue d'utilité publique par le décret du 7 avril 1931, elle ne cesse d'accroître son rayonnement dans les domaines sanitaire, social et médico-social jusqu'en 1939. À l'issue du deuxième conflit mondial, elle relance son activité en élargissant ses actions sur la jeunesse : elle développe des actions pédagogiques, met en place des maisons d'enfants et des centres d'apprentissage, crée des clubs de prévention et des établissements relevant de l'Éducation spécialisée.

Parallèlement, l'Armée du Salut développe un partenariat avec les pouvoirs publics et avec les acteurs du champ sanitaire et médico-social. Membre fondateur d'organismes tels que l'Union Nationale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (*UNIOPSS*), la Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale (*FNARS devenue FAS*), le Syndicat patronal de la branche qui est né de la fusion de la Fegapei et du Syneas (*NEXEM*), la Fédération d'Entraide Protestante (*FEP*), la Fédération française des Banques Alimentaires. Elle s'inscrit dans les dispositifs de lutte contre les formes d'exclusion, organise et gère des structures d'accueil en partenariat avec d'autres institutions ou services, à la demande des pouvoirs publics.

Adaptation aux évolutions et aux nécessités

En 1994, désireuse d'articuler avec une plus grande pertinence action sociale et spiritualité, l'Armée du Salut adopte de nouveaux statuts.

La gestion des établissements à caractère social et médico-social est assurée par l'Association des Œuvres Françaises de Bienfaisance de l'Armée du Salut (*AOFBAS*).

Les officiers constituent une Congrégation reconnue par l'État, membre de la Fédération protestante de France. Leur mission spirituelle s'exerce dans les postes d'évangélisation. La Congrégation de l'Armée du Salut situe l'éthique chrétienne, le développement spirituel et la mission d'évangélisation. Elle assure en partie avec l'Association la mission d'urgence et de prévention en amont du champ social, dans le cadre d'action d'intérêt général.

Du statut d'association à celui de Fondation

À la suite du décret du 11 avril 2000, la Fondation de l'Armée du Salut se substitue à l'AOFBAS et est reconnue d'utilité publique. Si les valeurs et les missions de la nouvelle Fondation sont identiques à celles de l'Association, les moyens d'action sont plus étendus. Par cette démarche, l'Armée du Salut affirme sa volonté d'ouverture à la société civile, aux différents environnements politiques, culturels, socio-culturels et humains. Elle considère que l'échange et le partenariat sont source de vitalité, d'enrichissement.



Distribution des soupes de nuit, années 1920, rue Chemin Vert, Paris.



Palais de la Femme à Paris

Une Fondation multi-spécialiste

Près de 2500 salariés et 4000 bénévoles mettent en œuvre dans plus de près de 200 établissements et services un accompagnement adapté aux besoins de près de 10000 Personnes accueillies chaque jour, cela dans 12 régions de France (*chiffres au 1^{er} janvier 2020*), afin de garantir la dignité de la personne et d'assurer un accompagnement personnalisé, humain et spirituel.

La représentation des Personnes accueillies dans la Fondation est assurée par le Haut Comité des Personnes Accompagnées et Accueillies (HCPAA), le groupe des ambassadeurs de la Participation et communication adaptée, les Conseils de la Vie sociale des établissements (CVS) et/ou les groupes d'expression.

La Fondation est organisée en 2 secteurs et 4 champs d'intervention, avec un siège social qui travaille en lien étroit avec les établissements, leur apportant pilotage et soutien dans les domaines suivants : Accompagnement des directeurs d'établissement, représentation, finances, communication, sécurité, assurances, immobilier, ressources humaines, qualité et gestion des risques, systèmes d'information, nouvelles technologies, mutualisation des achats, bénévolat, accompagnement spirituel, partenariat et ouverture sur l'extérieur.

Chaque établissement est rattaché à une Direction de programmes de secteur garante du respect des valeurs éthiques, professionnelles de la Fondation de l'Armée du Salut. Dans le cadre du «*Faire Fondation*», des rencontres sont organisées pour l'ensemble des directeurs et directeurs adjoints d'établissements :

- Un séminaire de quatre jours dans le lieu d'implantation d'un établissement de la Fondation. La thématique de l'an dernier a été «*Efficacité au travail et reconnaissance de soi, le double enjeu du partenariat*». La rencontre de 2020 aura lieu sur le thème de la RSE (*Responsabilité Sociétale des Entreprises*),
- Quatre journées d'études, au cours de l'année, sur des sujets d'information techniques et transversaux.

Un groupe de directeurs a été créé en 2017. Il agit auprès du COMEX (*Comité exécutif de la Fondation*). Il est l'interface avec l'ensemble des directeurs d'établissements de la Fondation. Cette instance consultative apporte son avis sur des sujets majeurs. Elle est force de propositions, participe aux réflexions et travaux de la Fondation sur des sujets comme le lien siège et établissements, les journées nationales, la démarche qualité, l'évolution de la Fondation...

Présentation des quatre champs d'intervention

Jeunesse/Famille

Publics : Enfants de l'Aide sociale à l'enfance, enfants du milieu judiciaire, migrants mineurs isolés, jeunes majeurs

Actions menées : Placements administratifs et judiciaires, accueil mère/enfant, accompagnement éducatif, scolaire, insertion professionnelle, animation, protection, accueil de jour, placement à domicile, accompagnement à la parentalité, hébergement, accueil en crèche, accompagnement au logement autonome...

Handicap

Publics adultes : polyhandicap, handicap mental et troubles associés, handicap psychique. Enfants : trouble du comportement et de la personnalité

Actions menées : éducatives, pédagogiques, thérapeutiques, insertion professionnelle, soins, nursing, animation, accompagnement à la parentalité, suivi en milieu ouvert, protection.

Dépendance

Publics : Personnes âgées en perte d'autonomie, personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés, personnes isolées, personnes à faibles ressources, personnes en soins de suite et convalescence, aidants

Actions menées : Accueil de jour, accueil temporaire, soins de suite, protection, hébergement, nursing, soins, animation, accompagnement, soutien des aidants, plateforme de répit pour les aidants, accompagnement jusqu'au bout de la vie, soins palliatifs et visites à domicile

Inclusion sociale

Publics : Accueil mère/enfant, personnes isolées, familles monoparentales, familles de migrants, sans domicile fixe, travailleurs pauvres, femmes victimes de violence.

Actions menées : Mise à l'abri, hébergement, accompagnement social, urgence sociale, orientation, soins, restauration, animation, accès au logement autonome, insertion, accompagnement à la parentalité...

Cette organisation permet incontestablement à la Fondation de l'Armée du Salut de répondre aux sollicitations émanant de l'État, des collectivités territoriales et départementales. Elle assure également en lien direct avec la Congrégation des actions sociales de proximité (*Travail d'Intérêt Général*). Elle peut aussi en partenariat associatif reprendre des structures ou les accompagner sous mandat d'assistance de gestion. Elle se donne aussi les moyens de répondre à des appels à projets pour la création de nouvelles structures.

Afin de compléter cette organisation, la Congrégation de l'Armée du Salut accompagne la Fondation pour la coordination de l'accompagnement spirituel, ouvert à tous et sans prosélytisme, dans tous les établissements et services.

Le bénévolat

Le service du bénévolat existe depuis 1987. Il vient en appui du Siège pour la Fondation et la Congrégation. Fort de son implication sur tout le territoire, il renforce les missions de la Fondation dans tous les établissements.

Ces principales actions sont : accompagnement des résidents, visite à domicile (*Monalisa*), distribution des soupes de nuit, distribution de colis et repas de fêtes.

Un accompagnement des bénévoles (*chartes des bénévoles, objectifs individuels, période d'intégration...*) permet la continuité de la cohérence des actions menées.

Le bénévolat ne remplace pas les salariés, mais il est une source de valorisation essentielle du développement de la Fondation.



LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DE LA FONDATION À REIMS

Quelques éléments d'histoire

La présence de l'Armée du Salut à Reims débute le 26 mai 1910 à l'occasion de la venue du Colonel Fornachon (*Officier dirigeant alors les salutistes en France*) pour l'inauguration du poste d'évangélisation 82, rue de Cernay.

Durant la première guerre mondiale les archives évoquent la présence de l'Armée du salut sur certains champs de batailles de la Marne. C'est à partir des années 1920 que l'Armée du Salut s'est implantée durablement à Reims. La réouverture du poste a lieu en 1922.

Dans les années qui suivent la seconde guerre mondiale, l'asile de nuit, situé à l'époque rue Navier, constitue la principale activité de l'Armée du Salut à Reims. Ce lieu est fermé par l'Armée du Salut car les conditions d'accueil y étaient devenues trop misérables.

En 1963, à la demande de la ville de Reims avec qui l'ADS signe une convention pour gérer le centre de la rue Goïot, l'Armée du Salut à Reims prend une nouvelle dimension en maintenant son accueil de nuit, mais surtout en ouvrant un centre d'hébergement, un foyer postcure et des ateliers qui feront l'objet du premier agrément donné par les services de l'État.

A la fin des années 80, l'établissement diversifie son activité en créant un nouvel accueil de nuit destiné aux grands marginaux, rue Roger Aubry.

Le début des années 2000 est caractérisé par l'accroissement de l'activité d'hébergement qui conduit l'établissement à ouvrir des appartements CHRS dans le diffus dès 2004.

C'est aussi à partir de cette période que le projet de construction de l'établissement de la Rue de Taissy voit le jour.

La place des établissements et services sur le territoire

Associé pendant presque 50 ans à la rue Goïot, l'histoire de l'Armée du Salut à Reims s'écrit depuis décembre 2011 au 42 rue de Taissy et sur le site d'hébergement d'urgence des grands exclus, Toit Solid'Air.

Installés également dans de nombreux quartiers rémois et dans les communes de l'agglomération (*Witry-lès-Reims, Bétheny, Tinquieux, Cormontreuil, Saint-Brice-Courcelles*), les établissements et services du Nouvel Horizon louent aux trois bailleurs sociaux et à une dizaine de bailleurs privés environ **140 logements** permettant un hébergement en diffus dans le cadre du CHRS, de l'hébergement d'urgence, de l'intermédiation locative (*bail glissant et mesures d'ASLL*), du CADA, du CPH et du dispositif HUDA.

Au regard de cette histoire et de l'expérience acquise ces quinze dernières années auprès des publics en situation de rupture d'hébergement ou arrivant sur le territoire français, le Nouvel Horizon est incontestablement porteur d'une expérience, d'un savoir-faire et d'une capacité à porter des projets innovants.

Très attaché au travail avec les autres acteurs du territoire, le Nouvel Horizon fait partie des associations fondatrices du GCSMS, gestionnaire du SIAO 51. La Directrice Adjointe du Nouvel Horizon est l'administratrice du GCSMS 51 depuis 2016.

La Cheffe de service du CHRS est également membre de la commission de sélection d'appel à projet social ou médico-social du département de la Marne en tant que personne qualifiée, désignée par le Préfet de la Marne.

À la demande du Directeur Général de la Fondation, le Directeur est membre du Conseil d'Administration de l'URIOPSS Grand Est.

Le Directeur de l'établissement du Nouvel Horizon a été désigné par la Présidente du Grand Reims pour siéger au Conseil d'Administration de Reims Habitat en qualité de personne qualifiée en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ces politiques pour la période 2014/2020.

Le Maire de Reims a nommé le Directeur de l'établissement :

Au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Reims au titre des associations œuvrant dans le champ de l'insertion et de l'exclusion pour la période 2014-2020 ainsi qu'au Conseil de surveillance du Crédit Municipal de Reims de 2017/2021.

Le Directeur de l'établissement a été également nommé Président du Conseil de Développement du Grand Reims en date du 12 décembre 2017, en sa qualité de représentant de la société civile.

Depuis décembre 2018, le Directeur est également l'un des 15 animateurs de la région Grand Est de la Conférence Nationale de lutte contre la Pauvreté.

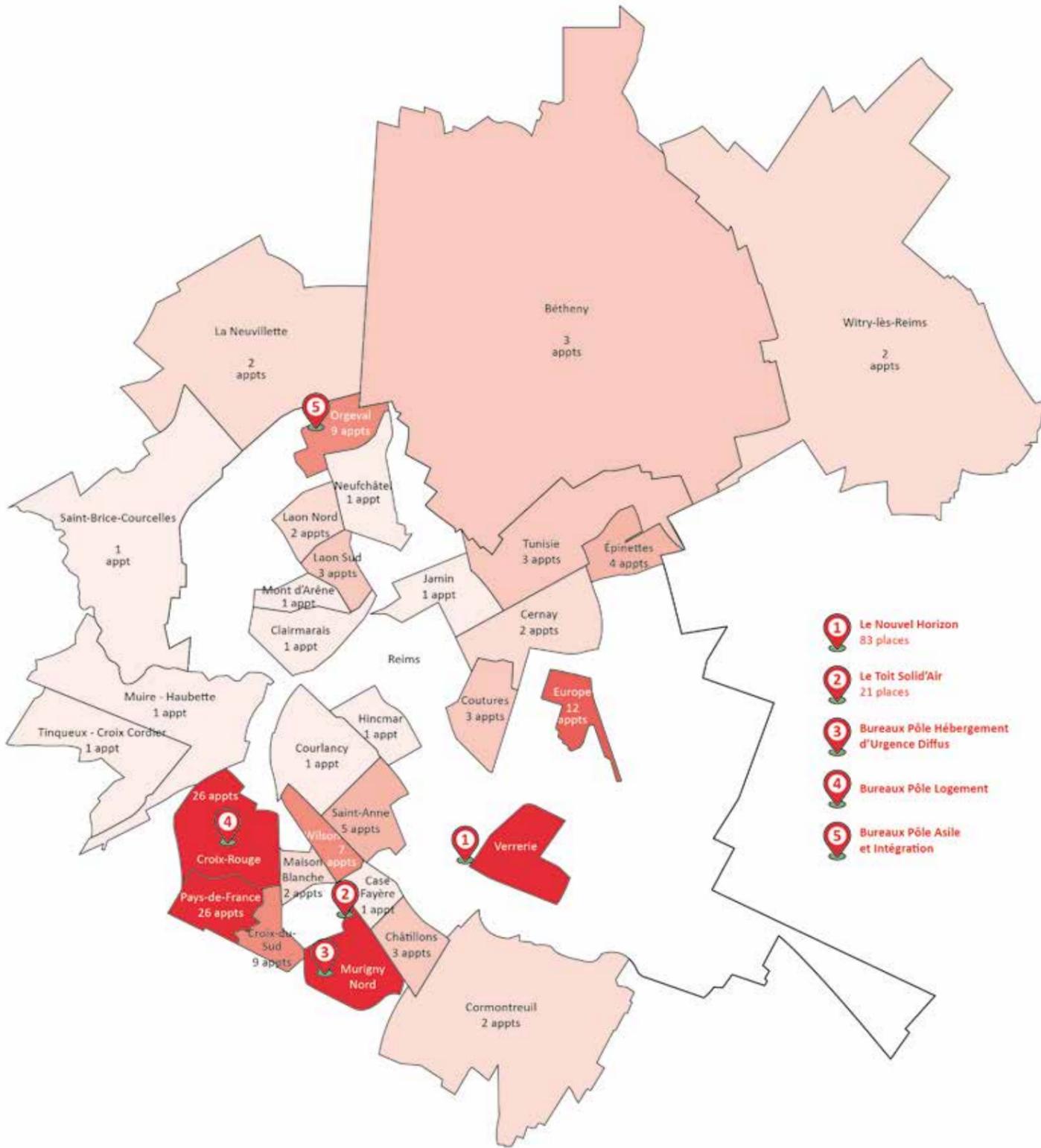
Points forts



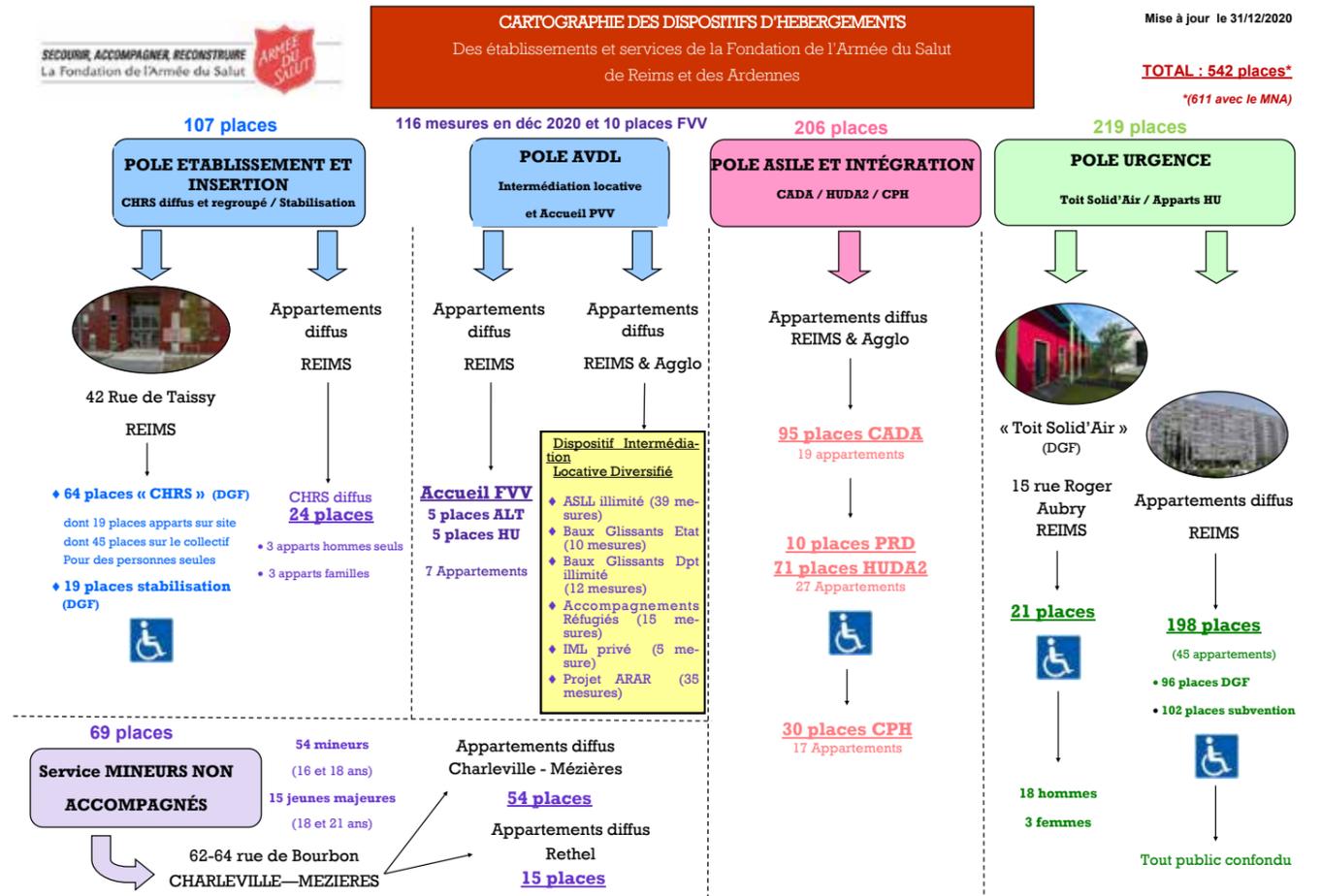
L'établissement est reconnu sur le territoire de Reims, mais aussi à l'échelle du Département pour ses compétences d'ingénierie sociale, financière et technique. Sa grande réactivité et son bas seuil d'exigence singularise le Nouvel Horizon. La participation de la direction au sein de différentes instances, conjuguée à une grande implication des salariés, et des cadres éducatifs dans les réseaux de réflexion comme le collectif Alerte permettent à la Fondation de l'Armée du Salut à Reims d'être connue par de nombreux acteurs sur le territoire et participe indéniablement à la reconnaissance de son action et à son développement. Autant de raisons qui ont conduit la S.A HLM Plurial Novilia et de nombreuses entreprises et particuliers à soutenir en 2016 le projet de reconstruction du site d'hébergement d'urgence des bungalows appelé dorénavant Toit Solid'Air et à se lancer dans la nouvelle aventure du futur projet de pension de famille Un Toit Pour l'Avenir.



LOCALISATION DES LIEUX D'HÉBERGEMENTS ET LOCAUX



LES CARACTÉRISTIQUES DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES



En structurant ses activités de cette manière, l'établissement est à même de proposer une intervention sociale en adéquation avec les publics qui relèvent des dispositifs. Sauf les services du «Pôle Asile et Intégration» et «du Pôle Vers et Dans le Logement» qui ne sont pas ouverts le WE, les autres pôles sont ouverts en continu. Outre cet ensemble d'activités, l'établissement de la rue de Taissy assure également en accord avec la DDCSPP de la Marne sur orientation du SIAO l'accès à la restauration Midi et Soir des familles hébergées Hôtels : **46281 repas en 2020**.

Le CHRS de la rue de Taissy est aussi souvent amené à effectuer des mises à l'abri. Même si les conditions d'intimité ne sont pas réunies, il s'agit pour nous de répondre à une réalité qui laisse à la rue des dizaines de personnes sans solution d'hébergement et qui lorsqu'elles ne vivent pas en squat s'installent dans des campements de fortune à proximité ou non loin de l'établissement. En 2020, **30 personnes**, représentant 16 ménages ont fait l'objet d'une mise à l'abri dans les pièces de vie commune de l'établissement.

Points forts

Intervenant depuis plus de 55 ans sur le territoire rémois auprès d'un public en rupture de logement, sans domicile, en situation d'errance et d'exclusion, et de personnes atteintes de pathologies chroniques ou en cours de traitement d'une affection lourde, mais également auprès des publics issus de l'immigration, le Nouvel Horizon est incontestablement porteur d'expériences. Son organisation par pôle lui permet d'être en phase avec les besoins spécifiques des publics et de proposer une diversité de dispositifs qui favorise incontestablement la non remise à la rue de nombreux publics et concourt à l'intégration de nombre d'entre eux.

Points faibles

Cette organisation permet de moins en moins aux professionnels des différents pôles de se côtoyer et de partager des réflexions. L'éclatement des services sur le territoire rémois nécessite également de se doter d'un parc de véhicules conséquent. L'encadrement de chaque pôle par un seul chef de service s'avère aussi insuffisant et nécessite la création de poste de cadres supplémentaires. En permettant aux personnes logées en hôtel de se restaurer, l'établissement est régulièrement confronté à des personnes qui refusent de regagner leur hôtel : ce qui génère parfois des tensions et des incompréhensions. Pour 2020, depuis le début de la pandémie, l'établissement a fourni la livraison de repas directement sur les hôtels pour les personnes y étant accueillies.

La dimension financière

Au 1^{er} janvier 2021, on dénombre 9 sections analytiques : CHRS et Stabilisation, Hébergement d'Urgence, Toit Solid'Air, Centre d'Accueil et de Demandeurs d'Asile, Centre Provisoire d'Hébergement, Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile, Hébergement d'Urgence sous Subvention, IML (ASLL, Bail Glissant, mesures spécifiques et collectives).

Tableau récapitulatif des budgets entre 2016 et 2020

	2016		2017		2018		2019		2020	
	Charges	Produits								
G 1	716456	2706715	791475	3429480	871831	3438767	881182	3864591	985659	3917742
G 2	3438767	1546171	2400097	1346001	2637353	1534524	2645566	1345863	2814678	1904018
G 3	1449202	407203	1340421	548940	1764894	342350	1410820	125221	2301358	387069

En 2020, l'ensemble des budgets cumulés reçus s'élevait à 5 481 141 €. La part réservée à la masse salariale et aux charges inhérentes à un employeur est de 2 749 257 €. La location des 152 logements représente 824 068€.

Les établissements de Reims comptent également 27 véhicules, 72 ordinateurs (dont 11 pour le MNA), 70 téléphones portables (dont 15 pour le MNA).

L'établissement perçoit des financements versés par l'Etat via les BOP 177 ou 304 pour le Pôle Asile.

La ville de Reims via le CCAS attribue une subvention annuelle pour soutenir l'établissement dans sa mission d'hébergement d'urgence.

Les Pôle Logement bénéficie aussi de subventions via la Politique de la Ville, du Département de la Marne, de la Caisse d'allocation Familiale de la Marne et des bailleurs sociaux.

Points forts

La situation financière des établissements et services de Reims est saine depuis plusieurs années. Avec 67% de places sous dotation, la pérennité d'une partie de l'activité est assurée.

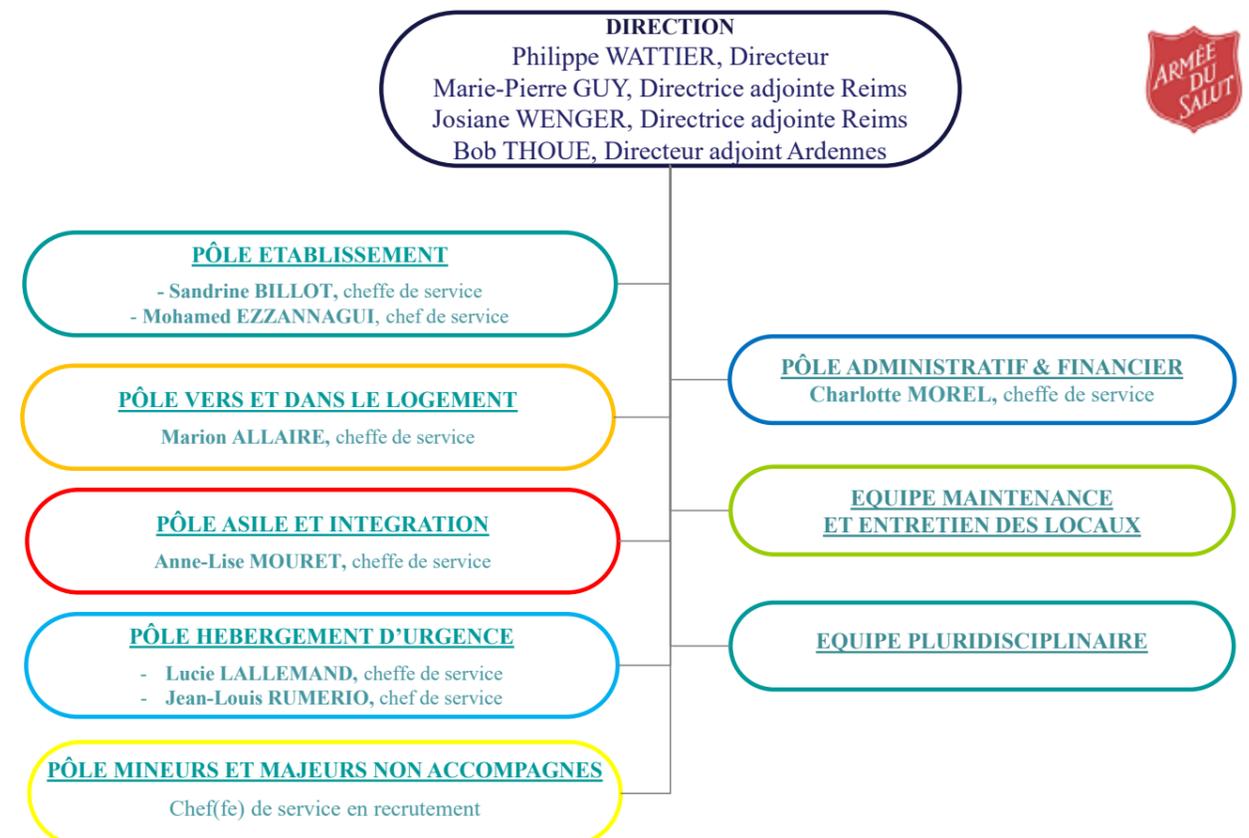
Points faibles

Le financement des charges d'investissement du bâtiment à l'aube 2025, demeure incertain. Cette question sera au centre des négociations du futur PPF pour la période 2020/2025.

LES RESSOURCES HUMAINES

Les salariés

Au 01/01/2021, l'Armée du Salut à Reims compte 83 salariés : 48 femmes et 35 hommes.



LA FORMATION

Les entretiens annuels d'évaluation

Chaque salarié y compris les emplois en CDD fait l'objet d'un entretien annuel d'évaluation qui est complété une fois tous les deux ans par l'entretien bi-annuel de formation.

La formation

Les établissements de Reims sont très attachés à la formation tout au long de la vie.

En 2020, **53 salariés ont été formés sur des formations courtes**. Cela représente 393 heures de formation.

En 2020, **60 salariés et 2 stagiaires ont participé à des formations de groupe**.

En 2020, c'est 144 jours de formations courtes pour 53 salariés différents. C'est également **8 salariés qui suivent une formation longue** :

- Initiation analyse systémique,
- Perfection analyse systémique,
- Coursus kinésiologie,
- Educateur Spécialisé,
- Monitrice éducatrice,
- CAFERUIS (2),
- Master 2.

Un salarié a obtenu son master II, 1 salarié a obtenu son diplôme de Moniteur Educateur, et 2 ont obtenu leur CAFERUIS.

Dénomination des formations année 2020			
Longues		Groupe	
Approche systémique			
nb salarié		nb salarié	
2 ^{ème} année	1	Accompagnement des mineurs MNA	15
4 ^{ème} année	1	Action en vue de soutenir la structuration des activités et des pratiques du Pôle Asile & Intégration	12
Educateur spécialisé		Mener l'entretien de récit de vie avec un demandeurs d'asile souffrant de psycho traumatismes	10 + 2 stagiaires
2 ^{ème} année	1	Réforme 2018 asile et intégration : les nouvelles mesures relatives au droit d'asile	10 + 2 stagiaires
Moniteur Educateur	1	COV ON 2 (pour MNA)	13
CAFERUIS	2		
Master 2 Management des organisations du secteur sanitaire et social	1		
Kinésiologie	1		
Total : 8			

Gestion et Administration		Spécificités métiers	
RH & RGPD - Du recrutement au départ du salarié	3	PSC1	1
Ardennes Santé Travail - DUER2	1		

Technique & outil		
Amiante	1	
Formation évacuation incendie	9	
Premiers secours en santé mentale (PSSM)	6	
Encadrant mixte ou cumul de fonctions amiante sous section 4 en TPE/PME	1	

Accompagnement des personnes		nb salarié	
Vers une société inclusive - comprendre et appréhender cette nouvelle logique d'accompagnement	2	Les écrits professionnels - médicosocial et social	1
Accompagner les personnes accueillies face au «tout numérique»	1	Colloque initiales Trouver le goût des mots	1
Attitudes face à la violence (TS)	2	Initiation à la médiation animale	1
Faire face à la violence des usagers	1	Conduites addictives	2
Acquérir un savoir faire dans la gestion et l'animation d'un groupe	1	Référent harcèlement et agissements sexistes	2
Informers sensibiliser et convaincre les employeurs	1	Faire émerger et recevoir le récit de femmes victimes de violences	2
Ac.sé webinaires	2	L'accompagnement des mineurs demandeurs d'asile	2
Connaissance des troubles psychiques	1	Tous repreneurs	1
Préparer et conduire l'entretien individuel annuel	4	Formateur «Valeurs de la République et Laïcité»	1
La micro entreprise en 90 minutes	1	Démarche interculturelle et apprentissage du français	1
Attitudes face à la violence (non TS)	2	Séminaires recherche «De l'immigré au Chibani»	1
Les écrits professionnels - médicosocial et social	1	«Comment accompagner les équipes autour des questions liées à la sexualité»	1
		Travailler l'image de soi des publics accompagnés	1
		Fin de vie	1

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE ET CONTRACTUEL

Les autorisations d'ouverture

Agrément du CADA 95 places :

- 5 avril 2016 : Autorisation de création d'un CADA par le Ministère de l'Intérieur,
- Arrêté préfectoral du 30 mai 2016 pour 75 places et du 30 août 2018 pour les 20 autres places.

Le CADA est soumis à l'arrêté préfectoral du 13 janvier 2017 relatif à la participation financière aux frais d'hébergement et d'entretien dont les personnes accueillies en CADA doivent s'acquitter.

Agrément du CPH 30 places :

- Arrêté préfectoral du 30 mai 2018.

Convention triennale relative à l'ouverture de 71 places HUDA signée en date du 25 novembre 2019.

Les textes de références en vigueur

Instruction ministérielle du 4 mars 2019 NOR : INTV1904604J Accélération du relogement des bénéficiaires de la protection internationale

Instruction du 28 février 2019 relative à l'application de la loi pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie

Arrêté du 15 février 2019 NOR : INTV18333282A relatif au cahier des charges des centres d'accueil pour demandeurs d'asile

Information ministérielle du 31 décembre 2018 NOR : INTV1900071J relative au parc d'hébergement des demandeurs d'asile et des bénéficiaires de la protection internationale

Instruction interministérielle du 26 octobre 2018 NOR : SSAH1828747J relative aux modalités de prise en charge financière par l'OFPRA de l'examen médical

La loi n°2018-778 du 10 septembre 2018 pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie

Instruction ministérielle du 12 janvier 2018 NOR : INTV1800126N relative à la réduction des délais d'enregistrement des demandes d'asile aux guichets uniques

L'instruction ministérielle du 12 janvier 2018 relative aux modalités de prise en charge financière par l'OFPRA de l'examen médical prévu aux articles L.723.5 et L.752-3 du Code d'Entrée et du Séjour des Etrangers et du droit d'Asile (CESEDA)

Circulaire du 12 décembre 2017 NOR : INTK1721273J relative au relogement des personnes bénéficiaires d'une protection internationale.

L'instruction du 12 décembre 2017 relative à la réduction des délais d'enregistrement des demandeurs d'asile au guichet unique

Décret n°2016-1606 du 25 novembre 2016 relatif à la déclaration des évènements indésirables graves associés à des soins et aux structures régionales d'appui à la qualité des soins et à la sécurité des patients

Instruction ministérielle du 19 septembre 2016 NOR : INTV1626579J relative à la fluidité du parc d'hébergement des demandeurs d'asile

Instruction du ministère de l'intérieur et du ministère du logement et de l'habitat durable du 29 juin 2015 NOR : INTK1615585J relative à la création de nouvelles places de centres d'accueil et d'orientation migrants

Les instructions du 9 février 2016 sur l'élargissement du public de réfugié

L'information du 19 avril 2016 sur l'aide aux communes

Circulaire du 25 janvier 2016 INTV1523797C Schémas régionaux d'accueil des demandeurs d'asile

Note complémentaire du 7 décembre 2015 relative au fonctionnement des CAO Fait suite à la note du 9 novembre 2015 Ministère de l'intérieur et ministère du logement

Information ministérielle du 1er décembre 2015 NOR : INTV1525990J relative aux modalités d'ouverture des droits à l'allocation pour demandeurs d'asile, à son versement et à sa gestion Instruction N°INTV1525995J du 2 novembre 2015 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'asile

Loi N° 2015-1166 du 21 septembre 2015 pris pour l'application de la loi n° 2015-925 du 29 juillet 2015 relative à la réforme du droit d'asile

Instruction du 9 novembre 2015 NOR : INTV1524992J relative à la mise en œuvre du programme européen de relocalisation

Décision du 30 juillet 2015 fixant les modalités d'organisation de l'entretien en application de la l'art L.723-6 du Code d'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile

Circulaire interministérielle du 22 juillet 2015 NOR : INTK1517235J relative à la mise en œuvre du plan « répondre au défi des migrations : respecter les droits — faire respecter le droit ».

Prestations de premier accueil et d'accompagnement des demandeurs d'asile, 3 juillet 2015

L'instruction du 19 janvier 2015 sur l'accueil des réfugiés Syriens et Irakiens

Information ministérielle du 22 septembre 2014 NOR : INTV1421734N relative à l'allocation temporaire d'attente versée aux demandeurs d'asile. Suites à donner aux dispositions de l'article 31 de la loi de finances rectificative pour 2014

Information du 7 mai 2014 NOR : INTV1409966N relative aux appels à projets départementaux pour la création de 1000 nouvelles places pour demandeurs d'asile (CADA) au 1^{er} décembre 2014

Information du 26 février 2014 relative à la gestion des places d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (HUDA) au travers du logiciel DN@

Circulaire du 5 avril 2013 relative à la délivrance d'une carte de séjour temporaire portant la mention « vie privée et familiale » aux parents d'enfants bénéficiant d'une protection internationale

Information ministérielle du 13 novembre 2012 NOR : INTK1229206J Gestion du dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile

Circulaire du 19 août 2011 relative aux missions des centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) et aux modalités de pilotage du dispositif national d'accueil (DNA)

Circulaire interministérielle du 3 novembre 2009 NOR : IMIM0900085C relative à l'allocation temporaire d'attente

Le Plan Migrants 2015, 2016, 2017, 2018

Glossaire de la politique de l'accueil des migrants

Article L. 311-1 du Code d'Actions Sociales et des Familles (CASF)

Loi n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière, et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnées au I de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles, et des établissements mentionnés au 2° de l'article L.611-2 du code de la santé publique.

Les recommandations des bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM :

- « La personnalisation de l'accompagnement des personnes accueillies dans les Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile »,
- Les attentes de la personne,
- Elaboration, rédaction et animation du projet d'établissement ou de service,
- La conduite de l'évaluation interne dans les établissements visés à l'article L312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
- La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre,
- L'ouverture de l'établissement à et sur son environnement,
- Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance.

INTRODUCTION

Depuis le 1^{er} octobre 2018, la capacité du Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA) est passée de 75 à 95 places théoriques. A cette même date, le Centre Provisoire d'Hébergement (CPH) a été créé et 30 places ont été ouvertes à la suite d'un appel à projet émis par la préfecture de Région.

En octobre 2019, 30 places supplémentaires HUDA ont été ajoutées aux effectifs du Pôle Asile et Intégration. Celles-ci étaient précédemment gérées par l'Hébergement d'Urgence de la Fondation Armée du Salut. A cela s'ajoute également 10 places supplémentaires fléchées HUDA PRD. Ce dispositif en contradiction avec les valeurs de la Fondation Armée du Salut a pris fin au 31 décembre 2020.

Au 31 décembre 2020, la capacité d'accueil du Pôle Asile et Intégration est donc de 206 places : personnes seules et familles confondues.

Nous constatons une nouvelle fois, qu'il y a davantage de personnes accueillies présentant un état de santé précaire et fragile nécessitant un parcours de soin important et un accompagnement social spécifique. Cela peut s'expliquer par la présence d'un CHU sur le territoire de Reims. Le professionnel se retrouve donc directement impliqué dans la prise en charge de soin de la personne accueillie ce qui questionne d'ailleurs sa posture et surtout les limites de son rôle.

Il est à noter que les personnes accueillies sont pour la grande majorité hébergées en logement partagés. Cependant l'équipe du Pôle Asile a œuvré cette année pour que celles-ci puissent bénéficier de chambre individuelle. De ce fait, cela participera à respecter leur intimité et favoriser leur sentiment de sécurité.

La crise sanitaire actuelle a nécessité une réflexion tant sur notre organisation interne que sur notre accompagnement auprès des personnes accueillies.

Malgré tous ces éléments nouveaux et cet événement sanitaire majeur, l'équipe du Pôle Asile et Intégration de la Fondation Armée du Salut s'est efforcée à prioriser le bien-être et l'accompagnement de chacune des personnes accueillies.

Face à ces difficultés et changements, les professionnels de cette équipe ont su s'adapter pour accomplir les missions qui lui sont attribuées.

LE PÔLE ASILE ET INTÉGRATION

Présentation de l'établissement

Dénomination : Pôle Asile et Intégration

Adresse : 47 rue du Docteur Albert Schweitzer, 51100 REIMS

Tél. : 03 10 73 07 60

Fax : 03 10 73 07 69

Mail : nhorizon@arneedusalut.fr

Organisme gestionnaire : Fondation de l'Armée du Salut

Date de création : 2016

Capacité totale agréée : 206

Organisation de l'établissement

Le Pôle Asile et Intégration est organisé autour de 3 services agréés :

Le CADA

- 5 avril 2016 : Autorisation de création d'un CADA par le Ministère de l'Intérieur,
- 30 avril 2016 : Arrêté préfectoral pour 75 places,
- 30 août 2018 : Arrêté préfectoral pour 20 autres places.

L'HUDA

- 25 novembre 2019 : Convention triennale relative à l'ouverture de 71 places.

Le CPH

- 30 mai 2018 : Arrêté préfectoral pour 30 places.

Concernant les 10 places spécifiées **au service HUDA-PRD**, L'équipe en concertation avec la direction ont décidé de dénoncer ce dispositif car il ne correspondait pas aux valeurs de la Fondation. Ces places ont été révoquées au 31 décembre 2020. Pour rappel « *L'HUDA-PRD* » avait pour objectif d'accueillir les personnes pour une durée théorique de 15 jours maximum dans l'attente de leur transfert vers le pays qui est censé instruire leur demande d'asile. L'accompagnement est donc limité.

Des changements se sont opérés au sein des équipes :

Initialement, en fin 2019, cet établissement était composé de :

- 1 Cheffe de service remplaçante
- 8 Travailleurs sociaux
- 1 Conseillère en Insertion Professionnelle
- 2 Professeurs de FLE
- 1 Agent de Maintenance
- 1 Aide-Comptable
- 1 Psychologue (destiné aux salariés)



À présent en 2020 :

- L'arrivée d'une directrice adjointe,
- Le départ de la cheffe de service remplaçante et le retour de la cheffe de service titulaire,
- La création d'un poste de coordonnatrice,
- L'arrivée d'un nouveau travailleur social,
- Départ de la psychologue destinée aux salariés, et arrivée de la psychologue dédiée principalement aux personnes accueillies,
- Le départ d'un professeur de FLE,
- L'arrivée sur site de l'agent de maintenance,
- L'arrivée d'une salariée en contrat d'apprentissage en master 2 en alternance.

Par toutes ces nouvelles modifications, nous avons été dans l'obligation de réorganiser les espaces de travail ainsi que l'acquisition de nouveaux matériels. C'est-à-dire, matériels informatiques mais aussi un nouvel appartement offrant un bureau à la directrice adjointe, à l'agent de maintenance, et d'ajouter un lieu de stockage. Cela nous permet de libérer l'espace pour un bureau d'entretien supplémentaire, qui sert également de bureau d'entretien pour la psychologue nouvellement arrivée.

POINT COVID-19 ET NOUVELLE ORGANISATION

La crise sanitaire est venue bousculer nos pratiques professionnelles et nous a amené à nous adapter à de nouvelles méthodes de travail. En effet, nos temps de travail ont été une première fois impactés par le confinement qui nous a obligé à être en télétravail 1j/2, ce qui a modifié notre manière de fonctionner auprès des personnes accueillies. Une seconde fois, par une équipe scindée qui a travaillé en alternance en demi-journée afin de respecter les mesures sanitaires. Puis, lors de l'entrée en vigueur de nouvelles mesures, notre direction nous a demandé de réfléchir à une organisation qui répondait à la fois au respect des mesures barrières contre la Covid-19, aux besoins des personnes accueillies, aux besoins de nos partenaires ainsi qu'aux besoins de notre service. Cela nous a amené à diviser en 2 groupes, répartis dans 2 locaux différents. Ce qui nous a conduit à mettre en place des réunions et des séances de travail en Visio afin d'assurer la continuité du service, de communiquer avec l'autre partie de l'équipe, et de partager des informations importantes mais surtout, d'en perdre le moins possible.

Bien plus que les locaux, l'entièreté de nos pratiques professionnelles ont été modifiées. A savoir, l'acquisition du matériel de protection (*gants, masques, visières, combinaisons, gel hydroalcoolique*), la répartition du mobilier, des outils de travail et des voitures, la gestion de la permanence courrier, l'arrêt des activités, l'arrêt ou la forte diminution d'accompagnement physique à des rendez-vous.

Nous avons également pu constater, sur le plan administratif, un retard conséquent dans le délai de traitement de différentes demandes des personnes accueillies, notamment au niveau des procédures de demande d'asile et de l'ouverture de droits. Ce qui engendre énormément de conséquences négatives chez ces personnes. Nous avons néanmoins remarqué que le traitement de demande d'asile prioritaire a été, au contraire, plus rapide. Concernant nos accompagnements physiques à la préfecture, seuls les rendez-vous spécifiques comme le passage au guichet unique ou le changement de procédure ont été maintenus. Il y a également eu un ralentissement des projets d'insertion au niveau d'accès au logement, à la formation, à l'emploi.

LES HÉBERGEMENTS

Quant à l'accueil du public et aux visites à domicile, nous avons été contraints d'en réduire le nombre en privilégiant les situations urgentes (*problème de colocation, mal-être, intervention d'un technicien, etc.*). C'est pourquoi, afin de rester en contact avec ces personnes, nous avons dû accentuer la vigilance en leur envoyant des messages en les appelant plus régulièrement. En effet, les personnes accueillies étaient d'une part très préoccupée par la pandémie et avaient peur de sortir de chez elles et de tomber malade. D'autre part, quelques personnes n'ont pas respecté les mesures de confinement soit elles ne se sentaient pas concernées et/ou ne comprennent pas l'enjeu de la situation ou étaient perdus quant à la compréhension des mesures en vigueur.

Notre préoccupation majeure était de les informer, de leur fournir les attestations de déplacement, de l'aide alimentaire et d'autres produits de première nécessité. Un nouveau protocole de distribution des différents kits a été mis en place. Nous avons mis en place des outils pour nous adapter à la situation tels que : un tableau de suivi journalier des personnes accueillies, un registre, les marquages au sol de signalisation et un thermomètre.

Les personnes accueillies ont été les premières à subir les conséquences du confinement et se sont retrouvées isolées socialement, particulièrement du fait de la fermeture des lieux de socialisation, de l'arrêt physique des cours de FLE, de la diminution du contact humain, de l'intensification des problèmes de colocation, du repli sur soi des problèmes personnels existants accentués, l'annulation et/ou des difficultés à avoir des rendez-vous médicaux, les conséquences psychologiques, et la peur de se confronter à l'extérieur.

L'arrivée brutale de la Covid-19 a été un réel bouleversement, un bel exercice de changement qui a entraîné une réorganisation du quotidien et de nos pratiques habituelles, comme un sentiment que quelque chose s'est arrêté, il fallait réfléchir sur d'autres façons de faire.

Le Pôle Asile et Intégration propose des hébergements en diffus ainsi que des locaux, soit **59 appartements** au sein du parc public et privé répartis sur 6 communes : Reims, Cormontreuil, Witry-Lès-Reims, Bétheny, Saint-Brice-Courcelles et Tinquieux. Son périmètre d'intervention s'étend sur un territoire de plus de 38 km².

L'implantation des appartements en agglomération répond à la fois à un engagement du directeur de ne pas concentrer les publics dans les quartiers prioritaires de la ville ainsi qu'à une demande du Maire de la ville de Reims et de la Présidente de la communauté de l'agglomération, partagée par le Préfet en poste de 2015 à 2019.

Le Pôle Asile et Intégration est aussi locataire de deux garages destinés au stockage de mobilier et électroménager.

Ce parc locatif du pôle ainsi défini a pour objectif de pouvoir s'adapter en permanence au profil des publics en demande d'hébergement.

Service	Localisation	Nombre de logement	Typologie
CADA	Reims	10	T4
		5	T3
	Total : 15		
	Witry-Lès-Reims	1	T3
	Cormontreuil	1	T5
1		T3	
Total : 2			
Saint-Brice-Courcelles	1	T5	
Total CADA : 21			
HUDA	Reims	3	T3
		10	T4
	1	T5	
Total : 14			
Bétheny	1	T3	
Total HUDA : 16			
HUDA-PRD	Reims	1	T5 Famille
		1	T5 Homme seul
Total : 2			
Total PRD¹ : 2			
CPH	Reims	10	T1/Studio
		2	T2
		3	T3
		1	T4
	Total : 16		
Tinquieux	1	T4	
Total CPH : 17			
Total hébergements : 56			
Locaux Pôle Asile et Intégration : 3		Total Pôle Asile et Intégration : 59	

¹ Remarque : Les places PRD ont été fermées au 31 décembre 2020

STATISTIQUES CADA/HUDA

	CADA		HUDA
Nombre de personnes accueillies dans l'année	138	Nombre de personnes accueillies dans l'année	118
Nombre de ménages accueillis dans l'année	52	Nombre de ménages accueillis dans l'année	82
Places totales ouvertes	95	Places totales ouvertes	81
Nombre d'entrées (personnes)	49	Nombre d'entrées (personnes)	54
Nombre de sorties	43	Nombre de sorties	37

En 2020, le CADA possède 95 places. Durant cette année, 138 personnes soit 52 ménages étaient présentes sur le dispositif CADA. Nous constatons une augmentation des ménages par rapport à 2019 (41 ménages en 2019). Cette hausse s'explique par l'arrivée de plus petites compositions familiales en 2020 alors que l'année précédente était marquée par le départ de grandes familles.

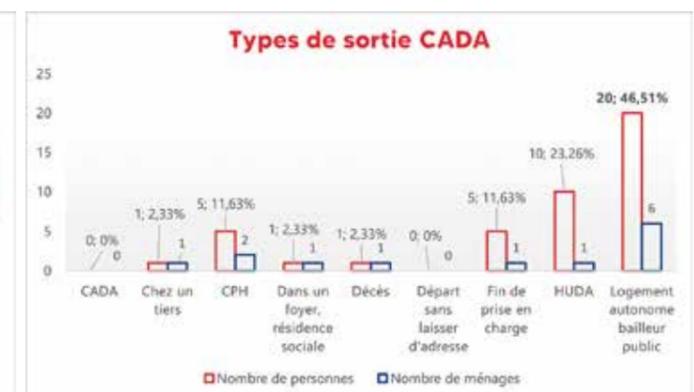
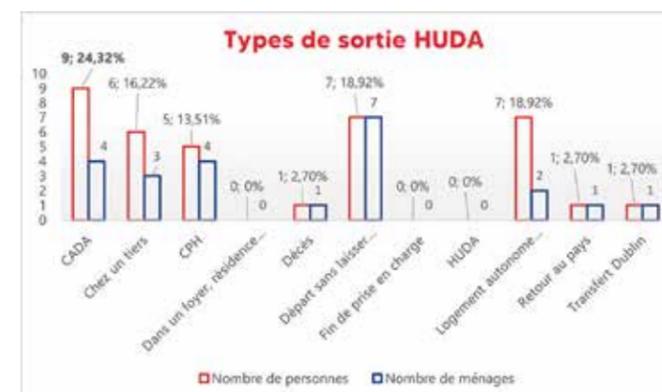
En 2020, l'HUDA possède 81 places (71 place HUDA et 10 place PRD). Nous voyons une différence entre le nombre de ménage accueillie entre le CADA et l'HUDA. Cela pourrait s'expliquer par un turn-over important sur des personnes en procédure Dublin (fuites, transferts, etc.).

Nous recensons 49 personnes qui sont entrées sur les effectifs CADA ce qui représente 26 ménages, tandis que sur l'HUDA, il y a 54 personnes soit 38 ménages.



Sur le CADA, nous recensons pour le mois de juin 2020 un taux d'occupation moins élevé que les autres mois (80,60%). Cette baisse pourrait s'expliquer par le départ de grandes compositions familiales et le temps nécessaire à la remise en état de chaque appartement, afin d'accueillir à nouveau.

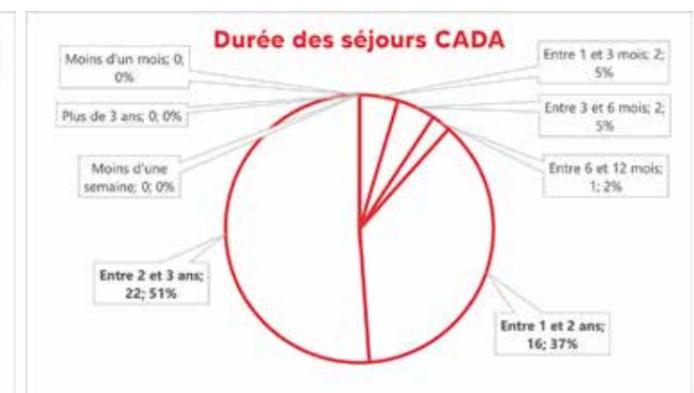
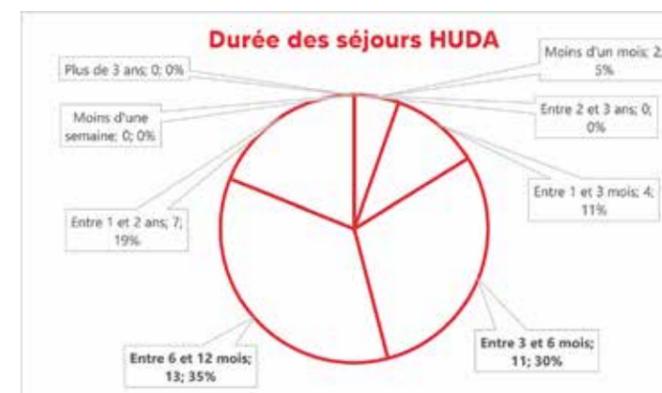
En revanche, la crise sanitaire a fortement impacté les entrées et les sorties sur le dispositif de L'HUDA.



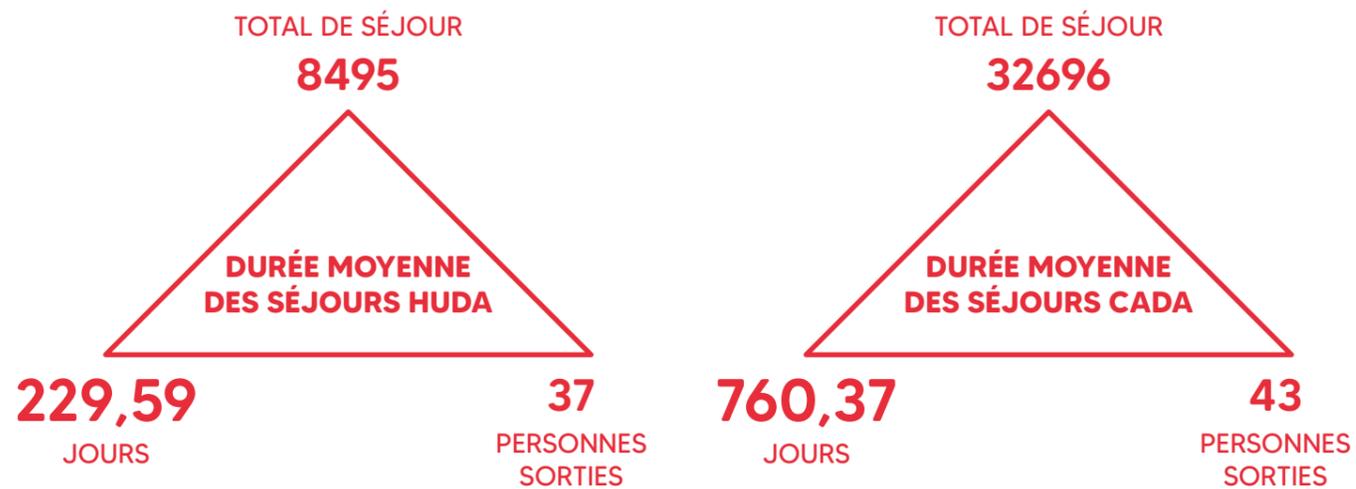
Les sorties des personnes accueillies sur le dispositif sont très diversifiées. Sur une totalité de 43 sorties, la majorité s'effectue en logement autonome. Ce constat reflète un aboutissement positif de la procédure d'asile sur le CADA.

La majorité des publics est sortante de structures d'hébergement, à noter, qu'une famille bénéficiaire du Plan de relocalisation a été accueillie en fin d'année 2020 et que nous sommes dans l'attente des modifications de l'OFII concernant les répartitions de places nationales et territoriales. En effet, jusqu'en fin 2019, le CADA était mobilisé sur des places nationales ce qui n'est plus exacte actuellement. Ceci contribue à une modification des typologies et provenances des publics et nécessite une adaptation en termes d'accompagnement et une offre de service proposé.

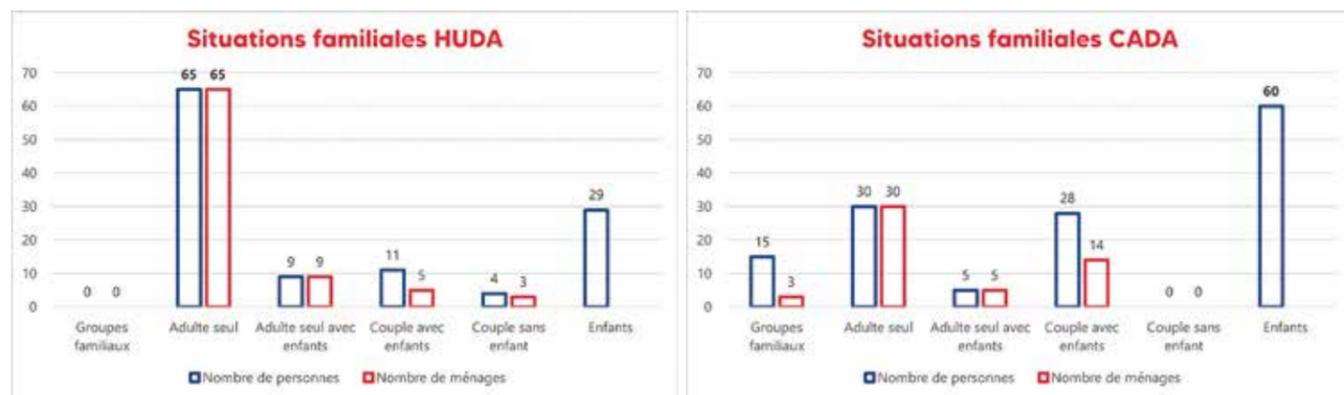
Nous attirons votre attention sur le fait que les publics sortant de l'HUDA (procédure Dublin et débouté de la demande d'asile) représentent 16,22 % des départs chez un tiers. Il est à noter que ces sorties rendent les personnes « invisibles » aux services de l'Etat.



La durée de séjour des personnes accueillies varie selon le temps de l'instruction de la demande de protection (OFPR et/ou CNDA), de l'attente de décision liée à la procédure Dublin, mais aussi selon les types de sorties. La durée de séjour varie entre 3 mois et 3 ans.



La durée moyenne a augmenté par rapport à l'année 2019. Nous sommes passés d'une durée moyenne de 531 à 760 jours. En effet, la Covid-19 a suspendu les convocations auprès des instances décisionnaires telles que l'OFPPA et la CNDA. La procédure d'asile s'est allongée, entraînant une durée de séjour plus longue.

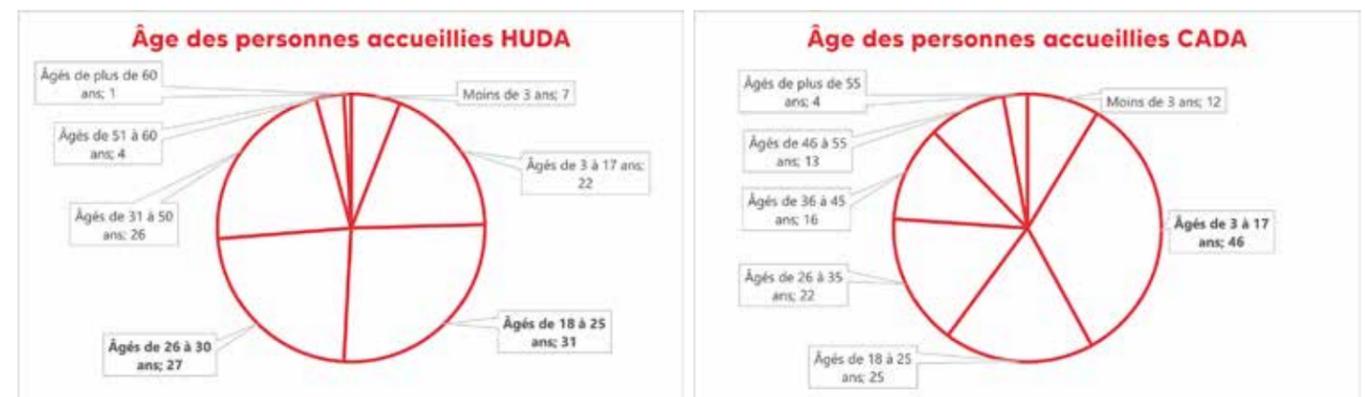


Sur l'année 2020 comme sur l'année 2019, le CADA a accueilli en majorité des adultes seuls. Cependant contrairement à l'année précédente, il ne s'agit plus seulement d'hommes seuls car plusieurs appartements femmes seules ou avec enfants ont été ouverts dans le courant de cette année. Les couples avec enfants représentent également une partie des situations familiales. Cette année marque aussi une hausse de l'arrivée de familles monoparentales.

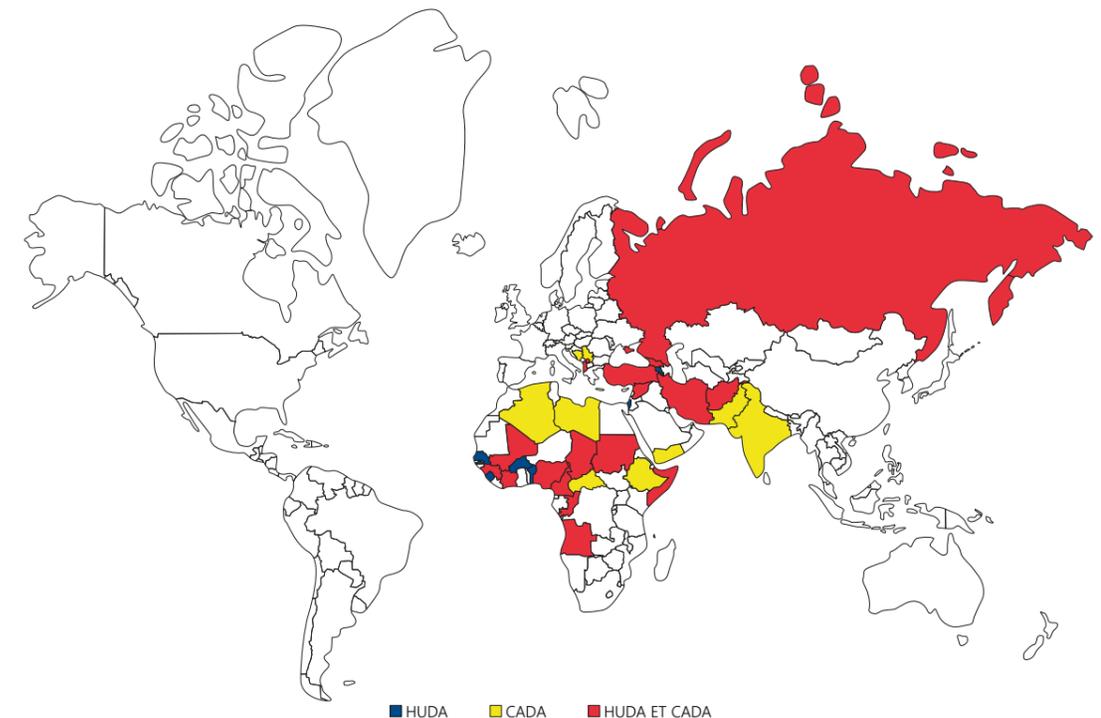
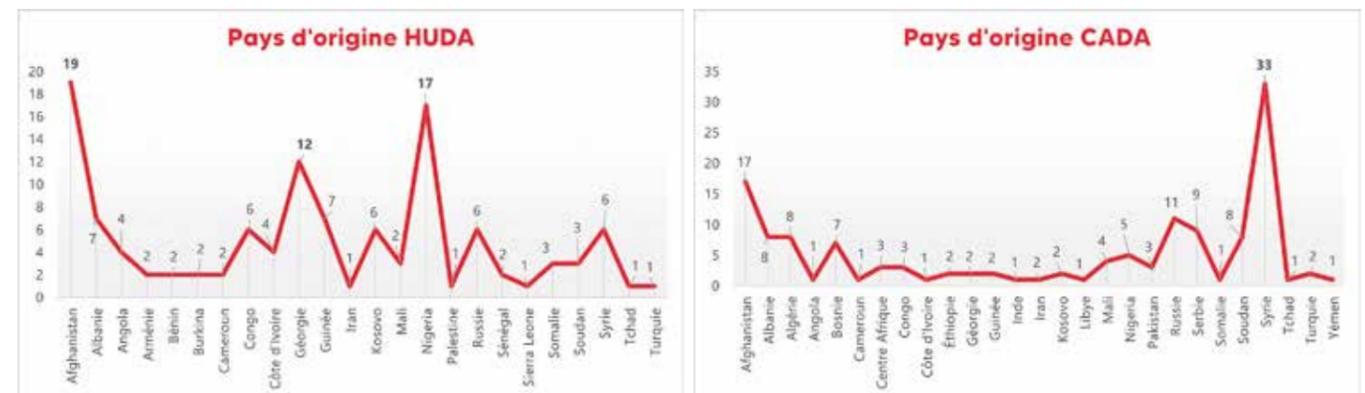
Sexe HUDA	Hommes		Femmes		Total
	Mineurs	Majeurs	Mineurs	Majeurs	
Nb de pers	11	70	18	19	118

Sexe CADA	Hommes		Femmes		Total
	Mineurs	Majeurs	Mineurs	Majeurs	
Nb de pers	23	54	35	26	138

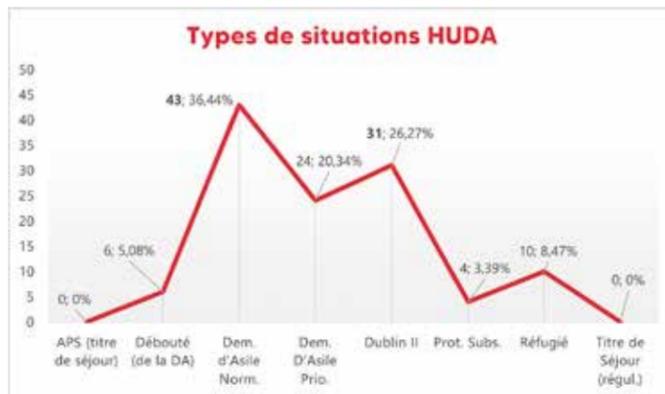
La majorité des personnes accueillies, sur l'ensemble des deux dispositifs sont des hommes majeurs, ce qui représente 48,43% tandis que les femmes représentent 17,57% malgré l'ouverture des appartements femmes isolées et monoparentales. Le CADA recense un nombre important de mineurs à hauteur de 33,98%. Quant à l'HUDA, une présence de femme minoritaire s'explique par des entrées d'homme majoritairement d'hommes seuls.



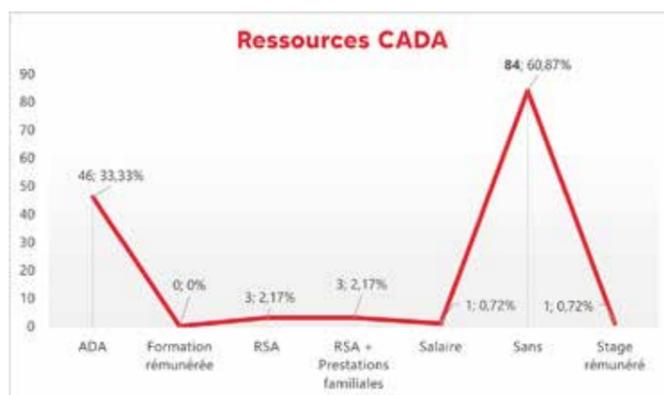
En 2020, les moins de 18 ans représentent 42% des personnes accueillies sur le dispositif.



En 2020, nous avons connu une augmentation de personnes accueillies provenant de l'Europe de l'Est 27,96% pour l'HUDA et 21,73% pour le CADA. Cela s'explique par le fait que les orientations ne soient plus nationales mais régionales. La nationalité du public est différente selon les dispositifs. L'HUDA accueille principalement personnes venant d'Afghanistan, de Géorgie et de Nigéria, à eux seuls, ils représentent 40,68%. Le CADA quant à lui héberge une majorité de syriens soit 23,91%.



La majorité des personnes, soit environ 54,35% sont en demande d'asile normale. En fin d'année 2020, une famille de relocalisée a été accueillie sur de CADA. Il y a une légère augmentation du nombre de personnes déboutées de la demande d'asile. Cela pourrait s'expliquer par l'arrivée de personnes en procédures accélérées qui ont vu le traitement de leur procédure d'asile s'effectuer de manière plus rapide.

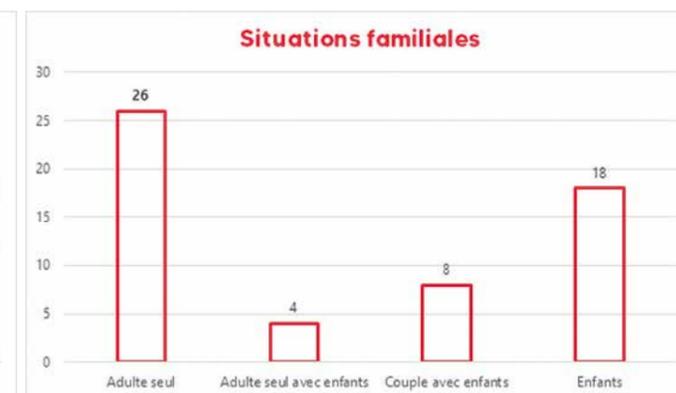
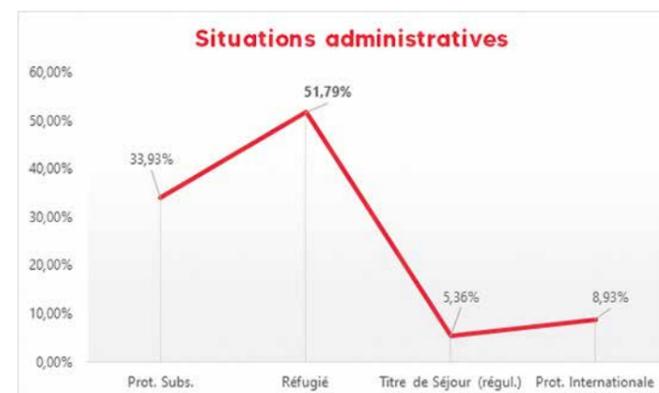
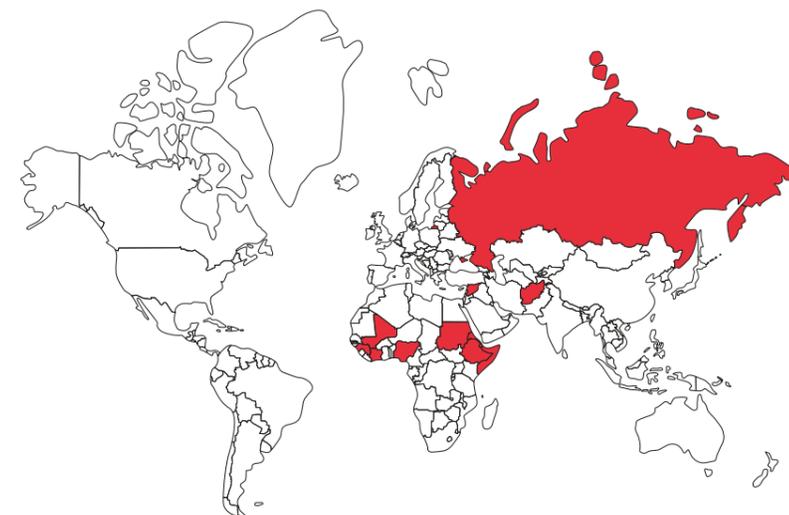


Le type de ressources est assez diversifié, pour autant l'ADA reste celle la plus importante (33,33%). Le RSA ou les autres typologies restent très composites.

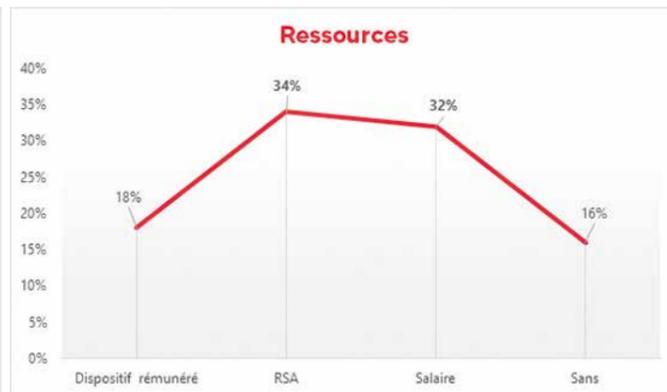
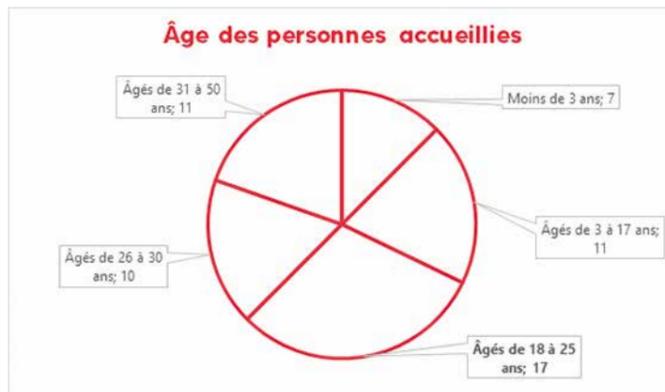
STATISTIQUES CPH

- **56 personnes** ont séjourné sur le service du CPH ce qui représente **34 ménages**,
- **14 ménages** sont entrés soit 26 personnes et **16 ménages** soit 27 personnes en sont sorties,
- La durée moyenne de séjour est de **346 jours**,
- Le taux d'occupation a été de **89%**, en juin et septembre dû à des orientations tardives.

Baucoup d'hommes seuls en provenance de l'Afghanistan (32%) sont passés par ce service. En règle générale, les nationalités accueillies correspondent aux personnes pouvant bénéficier de la Convention de Genève et du Protocole de New York. Cependant, ce service a également accompagné des personnes régularisées au titre de la vie privée, vie familiale.



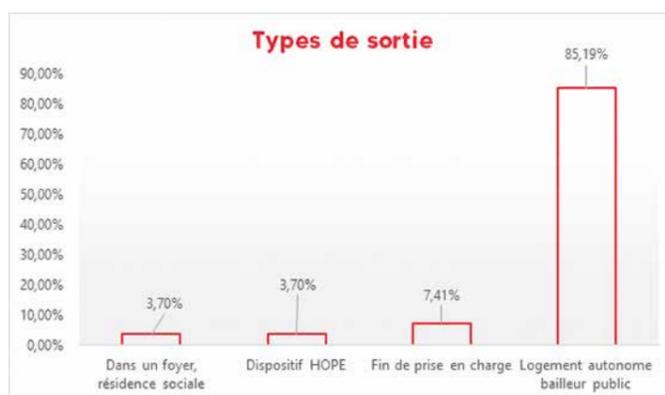
Les personnes isolées et familles monoparentales représentent un peu plus de 50% des effectifs.



A l'image des dispositifs d'accueil des demandeurs d'asile, la proportion d'enfants et jeunes majeurs est très importante et occupe pratiquement les $\frac{3}{4}$ des effectifs. C'est donc une population plutôt jeune qui demande un accompagnement spécifique.

Sur ce graphique nous pouvons constater que 18% des PA ont pu intégrer un dispositif rémunéré au cours de leur accompagnement (*Garantie Jeunes, Service civique, HOPE*).

Une partie des personnes sans ressources ont soit intégré une formation non rémunérée, soit été en attente de leur ouverture de droits au RSA. Pour les autres il s'agit majoritairement de personnes de moins de 25 ans.



Les sorties en logement dans le parc public restent majoritaires et s'accompagnent systématiquement de mesures d'accompagnement liées au logement.

Les fins de prise en charge touchent, là encore, des jeunes qui n'ont pas suffisamment de ressources pour accéder au logement et n'ont pas accès au service de droit commun du SIAO sur le département, ce qui leur permettrait d'être réorienté vers de l'hébergement adapté ou d'insertion et d'éviter des mises à la rue de public ayant obtenu une protection internationale. La crise de la COVID n'a pas permis beaucoup de sortie sur le dispositif HOPE qui s'est retrouvé à l'arrêt durant cette période difficile.

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL AU SEIN DU CPH

Il est assuré par une conseillère en économie sociale et familiale.

Il a pour but de faciliter l'inclusion sociale de la personne accueillie en lui permettant d'accéder à l'autonomie, à ces droits sociaux et à la citoyenneté.

L'accompagnement social prend la forme d'entretien régulier dans les bureaux du CPH ou lors de temps de rencontre lors des visites à domicile. Pour cela, des rendez-vous sont fixés avec la personne accueillie.

Il peut aussi prendre la forme de temps informel dans les locaux du CPH ou lors de conversations téléphoniques.

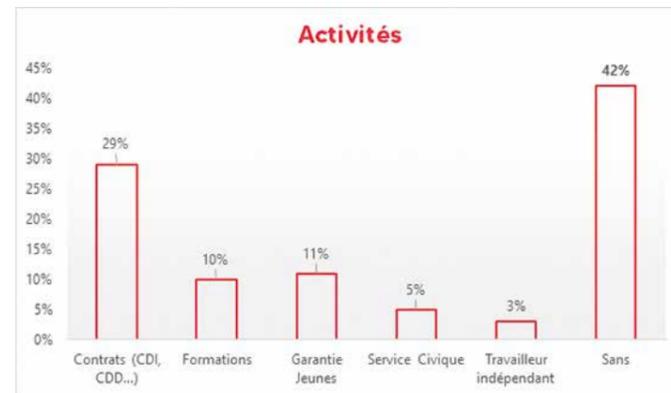
À la suite de chaque entretien avec les personnes accueillies et selon chaque situation des axes de travail sont définis.

Ces objectifs peuvent porter sur différentes thématiques : La gestion d'un budget, le suivi du paiement des participations aux frais d'hébergement, la gestion d'un logement : l'aménagement, l'entretien, préparation à l'accès au logement autonome, droit et devoir du locataire, sensibilisation à la consommation énergétique et au tri sélectif, l'accès aux droits sociaux, l'accès à la citoyenneté, l'accès à la scolarité des enfants, l'accès aux soins, la réunification familiale et permettre l'inclusion sociale par les accès aux loisirs, aux sports et à la culture.

Ces objectifs sont évalués dans le cadre du projet personnalisé qui est établi dès le premier mois d'entrée de la personne accueillie au sein du CPH.

L'accompagnement social a pour finalité de permettre à la personne accueillie de devenir autonome. Le CPH met à disposition des personnes accueillies un logement meublé. Ainsi, la CESF veille au bon respect du voisinage mais aussi à l'entretien des appartements et des équipements.

INSERTION PROFESSIONNELLE SUR LE CPH



En 2020, 38 personnes accompagnées dont 7 femmes et 15 moins de 25 ans. Il est à noter qu'à l'entrée du CPH les personnes qui viennent d'une autre ville sont souvent sans activité.

Il est aussi important de rappeler que ces personnes sont bénéficiaires d'une protection internationale depuis peu de temps. Il faut parfois des semaines voire des mois avant de lever les freins liés à l'insertion professionnelle ; le premier étant l'acquisition de la langue française. Le nombre maximal d'heures prescrites par l'OFII ayant triplé, l'accompagnement professionnel se voit ralenti, le temps du parcours linguistique qui dure souvent plusieurs mois.

L'accompagnement vers l'emploi et/ou formation est effectué par une Conseillère en Insertion Professionnelle.

Compte tenu du contexte sanitaire, les missions qui lui sont initialement dédiées se sont vues bousculées et ont demandé une adaptabilité constante face aux situations des personnes accueillies et au rythme des mesures mises en place.

Etablir un lien et garder un contact quotidien était la priorité lors du premier confinement.

Suite à l'assouplissement des restrictions, il a été nécessaire de réactiver et remobiliser les partenariats et le réseau déjà existants :

- Pôle emploi,
- Mission Locale,
- Le CIAM,
- L'OFII,
- Le CREPI,
- L'AFPA,
- SUEZ RV REBOND INTERIM INSERTION,
- La FAS.

Informations collectives/Ateliers

- Présentation dispositif Intégration professionnelle des réfugiés (*Résidéis*) + visite UIMM : Découverte des métiers de l'industrie,
- Présentation ateliers du CIAM,
- Présentation dispositif HOPE,
- Actualisation Pôle Emploi.

Statut en vogue pour les personnes accueillies

Cette année 2020 a révélé l'intérêt des personnes accueillies pour la livraison de repas à domicile. Si la création d'une micro-entreprise reste accessible, il n'est pas de même quant à la gestion qui est méconnue par le public. Source de revenus non négligeables, ce statut peut vite mettre une personne non aguerrie en difficulté; calcul du chiffre d'affaires, déclaration sur le site de l'URSSAF, paiement des cotisations... Ce sont autant de tâches qui s'ajoutent donc à celles existantes de la CIP.

Une information collective devrait voir le jour afin d'informer au mieux les personnes désirant travailler à leur compte.

Les freins à l'accompagnement :



*Données sur le panel des PA - de 25 ans depuis la création du CPH.



Ces 2 graphiques nous démontrent que les sorties des 18/25 ans sont plus favorables dès lors qu'ils ont bénéficié d'une prise en charge supérieure à 9 mois (et même supérieure à 12 mois).

La majorité des 18/25 ans bénéficient d'un accompagnement spécifique :

- Fréquence des contacts élevée (*Entretiens physiques, entretiens téléphoniques, SMS...*),
- Contact permanent avec les partenaires des dispositifs jeunes (*Mission Locale, E2C, AREJ, AJR...*) : bilans/retours,
- Ouverture et/ou maintien des droits (*actualisation, déclaration ressources...*),
- Mobilisation permanente (*rappel des RDV, des enjeux...*).

Dès le début de la prise en charge, les professionnelles du CPH sont confrontés à un certain nombre de difficultés tels que l'absence de ressources financières et cela notamment pour les moins de 25 ans. Cette absence de ressource alourdi l'accompagnement sur le terrain et freine l'insertion et l'autonomie des personnes accueillies.

En effet, l'absence de ressource et l'absence de dispositif dédié aux jeunes sans ressources sur le territoire accentue les difficultés d'accès aux logements des jeunes.

Le CPH n'a pas non plus la possibilité d'effectuer des demandes SIAO ce qui prive les moins de 25 ans sans ressource d'un levier possible à l'accès à un hébergement même sans ressource.

L'apprentissage du français

Le pôle Asile et Intégration propose au public demandeur d'asile ou ayant la protection internationale, d'acquérir la maîtrise de la langue orale et écrite en vue d'une insertion sociale et d'un parcours vers l'emploi.

Des cours de FLE (*Français Langue Etrangère*) sont ainsi proposés 3 fois par semaine, soit 10 h d'enseignement pour un niveau débutant A1 et intermédiaire A2. Ils s'articulent autour de quatre compétences langagières de base :

- La compréhension orale (*écouter*),
- La compréhension écrite (*lire*),
- L'expression orale (*parler*),
- L'expression écrite (*écrire*).

Le nombre de personnes présentes varie entre 8 et 15 élèves environ par séance. Cette variation s'explique par le fait que certains bénéficient également d'une formation linguistique dispensée par l'OFII, ou des rendez-vous médicaux divers, ou en préfecture pour l'avancée de leur dossier, ou simplement par manque d'assiduité.

Cet apprentissage peut dans certains cas s'appuyer sur une pédagogie plus individualisée, notamment pour ceux qui ont besoin de cours d'alphabétisation ou qui arrivent en cours d'année et qui doivent rattraper le retard vis-à-vis de ceux qui sont présents depuis plus longtemps. Ils disposent ainsi d'un cours dans la semaine qui leur est réservé, le mardi après-midi.



Visite de la médiathèque, novembre 2020



Afin de motiver cet apprentissage, d'autres actions ont été mises en place pour permettre aux apprenants d'accéder à la culture française, notamment des sorties à la médiathèque FALALA afin de les y inscrire et de leur indiquer où trouver des ouvrages susceptibles de les intéresser, ou bien de leur permettre d'assister à des séances de cinéma FLE.

En Mars 2020, le premier confinement a provoqué la nécessité de passer en cours en distanciel. Il était en effet important de garder le contact avec chacun des apprenants en cette période troublée, de maintenir l'apprentissage du français pour qu'ils ne perdent pas tous leurs acquis, et de rompre aussi un certain risque d'isolement.

L'obstacle majeur étant le manque d'équipement informatique des apprenants (très peu disposent d'un ordinateur portable), le contact s'est fait via la messagerie WhatsApp, puis Skype pour ceux qui y avaient un compte, et enfin sur Facebook, que la plupart connaissaient déjà. L'autre difficulté a été de parvenir à collecter les coordonnées de chacun, à les motiver pour assister régulièrement aux cours sur leur téléphone, ainsi qu'à les habituer aux exercices en ligne sur internet ! Une grosse adaptation pour les apprenants comme pour leur professeur...

Le retour en distanciel (*avec le protocole sanitaire mis en place*) à la fin du confinement a été un soulagement pour tous, quelques petites fêtes d'anniversaire ont même pu être organisées, dans le respect des gestes barrières.

Le second confinement a pu être davantage anticipé que le premier : l'enseignante a profité de l'été pour se former davantage à l'enseignement à distance, et a collecté toutes les coordonnées des élèves systématiquement lors des premières semaines de septembre, tout en les préparant à cette nouvelle éventualité.

Depuis la Toussaint, donc, environ 8 élèves en moyenne poursuivent les cours de façon assidue sur la plateforme Messenger de Facebook, avec des leçons en vidéo et des exercices d'application sur WhatsApp. Certains élèves n'apparaissent que de temps en temps, lors d'un trajet en tram ou dans la rue... certains ont de réels problèmes de connexion, allant jusqu'à s'installer dans la gare de Reims le temps du cours, pour bénéficier de la Wifi gratuite mais instable... d'autres ont totalement décroché, ne répondant jamais aux invitations lancées sur leur page Facebook.



INTERVENTIONS DE LA PSYCHOLOGUE

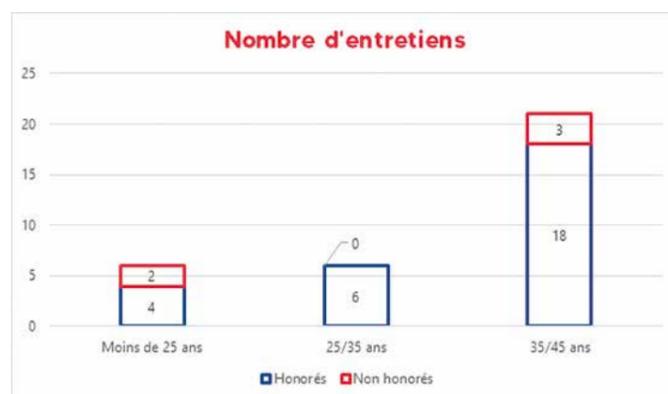
Dans le cadre des interventions de la psychologue dans les services CADA/HUDA/CPH, à raison **d'1 journée par semaine de septembre à décembre 2020** : 4 mois d'exercice de la fonction

- 20 heures de temps de travail concernant des temps de concertation entre collègues,
- 9 personnes ont été rencontrées sur l'ensemble des 3 dispositifs d'hébergement.

Les âges des 9 personnes rencontrées se répartissent entre 18 et 45 ans :



Répartition par âge des personnes rencontrées par la psychologue en poste :

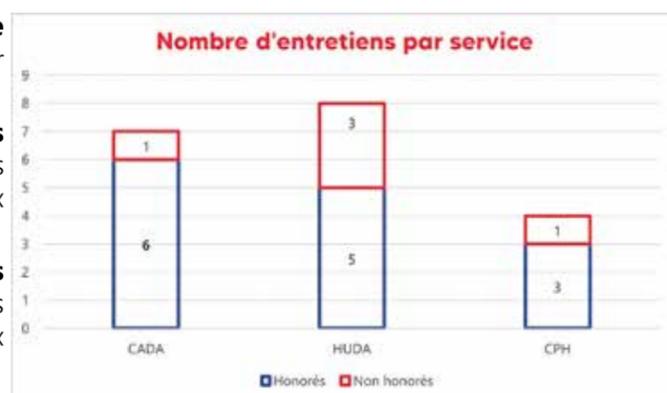


33 entretiens programmés

Les taux d'investissement aux entretiens proposés varient de 66%, 85% et 100% de présence selon les âges. Ces pourcentages montrent la nécessité pour les personnes d'une présence d'un professionnel de santé psychique dans les services d'hébergement de personnes en recherche de sécurité.

Nombre d'entretiens répartis selon les services d'hébergement :

- **7 entretiens proposés à la personne hébergée en CADA** : moyenne de 7 entretiens proposés par personne avec 85% de présence.
- **8 entretiens proposés aux 6 personnes hébergées en HUDA** : moyenne de 2 entretiens proposés par personne, 63% de présence aux rendez-vous proposés.
- **4 entretiens proposés aux 2 personnes hébergées en CPH** : moyenne de 2 entretiens proposés par personnes avec 75% de présence aux rendez-vous.



AGENT DE MAINTENANCE PÔLE ASILE

L'agent de maintenance s'occupe de l'entretien des locaux du service ainsi que des logements des personnes accueillies dans le cadre du dispositif CADA, HUDA et CPH.

Cela représente 56 d'appartements.

Il intervient sur demande des résidents par le biais de leur référent ou directement sur demande de l'équipe pour des travaux d'entretien ou de réparation dans différents corps de métiers : plomberie, électricité, menuiserie, habillage sol/mur/plafond...

Il analyse et identifie sur place le problème, se fournit en matériaux nécessaires pour trouver une solution efficace à la demande.

Une deuxième partie de son travail consiste à équiper les nouveaux appartements. De l'achat du mobilier ou de l'électroménager chez différents fournisseurs, de la livraison à l'installation.

En parallèle il s'occupe de l'entretien du parc auto ainsi que des livraisons diverses comme la banque alimentaire.

L'année 2020 a été marquée par la location d'un appartement au 47 rue du docteur Schweitzer où il a pu intégrer son atelier de maintenance et être au plus près de l'équipe.

PARTENARIAT SPÉCIFIQUE AU PÔLE ASILE

Ciment du réseau, le partenariat doit permettre l'accompagnement des personnes accueillies à partir de regards croisés et d'actions conjointes. Le réseau partenarial varie selon les besoins d'intervention et d'accompagnement ou de préparation à la sortie, notamment des personnes reconnues réfugiées ou bénéficiant de protection subsidiaire.

En 2020, le nombre de partenaires du pôle Asile et Intégration est en expansion. En effet, au vu de la crise sanitaire et suite aux questionnaires liés à la Covid-19 soumis après le premier confinement, l'équipe du pôle a sollicité de nouveaux partenariats dans l'objectif de répondre au mieux aux besoins et aux attentes des personnes accueillies.

Plus qu'une déclinaison recensant les différents services administratifs et autres associations avec lesquelles nous coopérons quotidiennement, il nous est apparu plus évocateur de vous les présenter avec un tableau ci-dessous que nous avons séparé en trois pans : Administratifs, associatif et culturel

Administratif

- CCAS,
- Préfecture,
- CPAM,
- Bailleurs sociaux,
- Pôle Emploi,
- Caf,
- PASS,
- OFII,
- PADA,
- PMI.

Associatif / Privée

- Entraide Protestante,
- Service du Vêtement,
- SOS Bébé,
- Banque Alimentaire,
- E.LECLERC.

Culturel

- Le Manège,
- La Maison du Bénévolat,
- Culture du Cœur,
- Unicité,
- Étudiants Science-Politique.

L'année 2020, comme pour beaucoup d'associations, fut une année de réorganisation, de nouveaux besoins, de changements et de remise en question.

Lors du premier trimestre, nous nous sommes retrouvés face à la pandémie de la Covid-19 et à un confinement inattendu. Cela a eu pour conséquence la fermeture de différents partenaires associatifs. Les personnes furent les premières impactées, se retrouvant isolées et en plus grande précarité. Pour répondre à cette problématique, la Fondation Armée du Salut de Reims et des Ardennes s'est substituée aux différentes associations pour l'alimentation et les produits d'hygiène. En effet, nous avons pu aider les personnes en leur déposant des colis et aussi dans l'objectif d'évaluer leur état d'esprit. Avec l'évolution de la crise sanitaire et le déconfinement, les associations ont pu reprendre leurs activités en respectant les précautions des gestes barrière et ainsi retrouver une normalité dans cette année particulière.

De plus, nos pratiques professionnelles auprès des partenaires ont évolué du fait de la dématérialisation des démarches et de la fermeture de leur service. Cette dématérialisation mise en place durant le confinement est majoritairement restée pérenne dans l'objectif de respecter les règles sanitaires. Ces décisions ont deux versants : positif et négatif. En effet, pour les référents la dématérialisation a simplifié les démarches. En revanche, les personnes se sont retrouvées en difficultés quant à leur démarches numériques.

Cette modification concernant les démarches administratives, nous ont permis de nous rendre compte de cette difficulté à laquelle nous avons dû répondre. C'est pour cela, que des membres de l'équipe ont organisé la signature d'une convention avec Unicité afin de mettre en place un projet qui, avec une mise à disposition de plusieurs ordinateurs et une aide humaine, amènerait les personnes à plus d'autonomie dans leurs démarches dématérialisées.

La nécessité d'un partenariat culturel a alors pris encore plus de sens. En effet, suite au déconfinement, les personnes accueillies ont été en demande de participer à des activités, de partager des moments en groupe restreints et ont été en recherche de bénévolat. Nous les avons orientés vers la Maison du Bénévolat. Malgré les motivations des personnes, la crise a rendu plus difficile la mise en place.

Toutefois, l'aspect culturels a été délaissé non pas par choix mais par les injonctions liées à la crise et l'irrégularité de leur autorisation d'ouverture.

LES ACTIVITÉS ET PROJETS

L'ensemble des activités et projets ont permis de rompre l'isolement, de créer une cohésion et une atmosphère de détente en alliant culture et plaisir.

Pêche *Pôle Asile et MNA*



Les poissons pêchés ont été distribués. Certaines personnes accueillies ont prolongé ce moment convivial en partageant leur repas du soir et la truite était évidemment au menu.

Atelier couture *Création de «Tote bag»*



Spectacle du Manège



Sortie au Lac de Monampteuil



Après-midi jeux extérieurs au Parc de Champagne *Pôle Asile et HU*



Après-midi jeux extérieurs au Parc Léo Lagrange



Journée SPA «Terre et Soleil»



Randonnée



Sortie à Berck



RÉCIT DE VIE / LE CONFINEMENT

Monsieur H est un homme seul d'origine soudanaise. Il est hébergé au sein du CPH en studio depuis le 21/01/2019. Il est âgé de 33 ans et il est bénéficiaire du RSA.

Comment j'ai vécu le confinement ?

Je suis resté à la maison.

« C'est beaucoup stress »

Je suis sorti uniquement pour faire les courses 2 à 3 fois par semaine.

Je ne pouvais plus me rendre à mes cours de français ou faire du foot avec mes amis le week-end.

Je me suis occupé la journée mais c'était long.

Le matin je faisais ma cuisine et mon ménage. Ensuite je m'entraînais au français.

J'ai continué à apprendre le français en regardant la télévision française. Je faisais des exercices d'écriture et de lecture tous les jours grâce à mes livres et à internet sur mon téléphone.

J'ai appelé ma famille qui vit au soudan tous les jours sur Watts app.

J'étais bien dans l'appartement, il ne me manquait rien.

M. NGANGA

En effet, le confinement s'est passé malheureusement avec beaucoup de difficultés, on est là tous les trois dans l'appartement confinés sans rien faire, on ne parle pas une même langue pour se comprendre on n'a pas de téléviseur et on n'a pas de travail. Cela est pénible et fatigant. On souhaiterait vraiment une issue favorable car le quotidien n'est pas facile surtout quand on est en colocation à trois!

M. ELMUIZ

La famille a beaucoup souffert du confinement suite à l'épidémie, ce confinement a retardé l'entretien lié à notre statut dans la demande d'asile et nous a directement affecté en retardant notre apprentissage de la langue française et l'intégration des enfants dans la société française. Le confinement a un grand impact psychologique sur tous les membres de la famille parce qu'ils ne pratiquent pas une vie normale.

Mme KADDOUR

Pendant le confinement, mes enfants et moi avons eu un sentiment de solitude. On était triste et on n'était pas bien psychologiquement.

Triste également de ne pas pouvoir sortir librement et voir les gens. Le confinement nous a fait écho à notre histoire. Fort heureusement que pendant cette période nous avons eu de soutien du CADA et de notre référent social qui nous ont aidé à garder le moral. Cela nous a donné un sentiment de ne pas se sentir seuls. Le confinement m'a fait penser à beaucoup de choses, aux gens qui vivent seuls cette situation et toute l'année. Je pensais beaucoup aux gens malades et malheureux.

Cette période m'a appris de leçons surtout que la liberté n'a pas de prix et qu'il faut être solidaire avec les personnes en difficultés.

CONCLUSION

L'année 2020 a été bouleversée par la crise sanitaire actuelle. Le travail ensemble et le quotidien sur le pôle Asile et Intégration a été repensé de manière à faire face au mieux à la Covid 19.

Malgré les nombreuses mesures impulsées par le gouvernement, l'ensemble des professionnels a su faire preuve de capacités d'adaptation et de réactivité. L'équipe a rencontré de moults freins notamment la mise en place du télé travail lors de la première période de confinement mais également un ralentissement important des différentes instances administratives de l'Asile.

Aussi, les travailleurs sociaux ont dû faire face, durant cette période de crise, à l'inquiétude des personnes accueillies confrontées à l'isolement et la peur. S'ajoutent à cela, la souffrance récurrente liée à leur parcours d'exil, un passé traumatique, des problématiques de santé de plus en plus fréquentes, etc. Les différentes formes de communication ont été repensées de manière à compenser l'absence physique et de facto, ne pas perdre le lien avec le public. Les activités n'ont pu se réaliser et les cours de FLE ont été suspendus puis repensés à distance. Les visio, les appels téléphoniques ont été mis en place de manière à répondre au mieux aux besoins et attentes de personnes accueillies et ainsi, continuer à promouvoir leur insertion sociale.

L'équipe a dû se scinder en deux équipes, sur deux locaux séparés, afin de respecter les mesures sanitaires. Cette adaptation des locaux à amener une véritable réflexion sur le réaménagement et la disposition des bureaux et des professionnels. Cette réorganisation interne pensée vise en réalité à renforcer la cohésion d'équipe et promouvoir le travail ensemble sur le pôle Asile.

Cette fin d'année 2020, marque un véritable changement sur le pôle Asile, étroitement lié au contexte sanitaire. L'équipe insiste véritablement sur l'attention portée aux personnes accueillies, notamment avec le couvre-feu mis en place et les potentielles mesures sanitaires renforcées. Les professionnels œuvrent quotidiennement pour les personnes accueillies, quelques soient les conditions à respecter, toujours dans le respect et les valeurs de la Fondation de l'Armée du Salut.



Colonel Daniel NAUD
Président de la Fondation de l'Armée du Salut



Éric YAPOUDJIAN
Directeur Général de la Fondation de l'Armée du Salut



Philippe WATTIER
*Directeur des Établissements et Services
de la Fondation de l'Armée du Salut de Reims et des Ardennes*



Yvan GRIMALDI
Directeur des programmes Inclusion

Établissements et Services de la Fondation de l'Armée du Salut de Reims et des Ardennes
42, rue de Taissy 51100 Reims
03 26 85 23 09 - nhorizon@arneedusalut.fr

